

# LES INVESTISSEURS DU NOUVEAU-BRUNSWICK **D'ABORD**

2011 | 2012  
RAPPORT ANNUEL



NEW BRUNSWICK  
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES  
VALEURS MOBILIÈRES  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



INVESTISSEMENTS JUDICIEUX | MARCHÉS DIGNES DE CONFIANCE

## LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

Le 30 juin 2012

L'honorable Marie-Claude Blais  
Ministre de la Justice et procureure générale  
Province du Nouveau-Brunswick

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre pour dépôt devant l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le rapport annuel de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012.

Le rapport annuel donne un aperçu du fonctionnement et des activités de la Commission, et explique comment elle s'y est prise pour s'acquitter de son mandat. Notre organisme s'est engagé à protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses et à favoriser des marchés financiers justes, efficaces et dignes de confiance au Nouveau-Brunswick.

Le tout respectueusement soumis,

Le président du conseil et chef de la direction,

« *original signé par* »

David G. Barry, c.r.

## TABLE DES MATIÈRES

1	FAITS MARQUANTS DE 2011-2012
3	MOT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
5	À PROPOS DE LA CVMNB ET DE CE QUI EST IMPORTANT POUR NOUS
6	NOTRE VISION, NOS VALEURS, NOTRE MANDAT
7	MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
9	ÉTABLIR LE CONTACT AVEC LES NÉO-BRUNSWICKOIS
	NOTRE RÔLE RÉGLEMENTAIRE DE PROTÉGER LES INVESTISSEURS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
17	ÉTABLIR LA CONFORMITÉ AU DROIT DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
21	APPLIQUER LE DROIT DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
30	DES RÈGLES QUI PROTÈGENT LES NÉO-BRUNSWICKOIS
33	FAVORISER LES MARCHÉS FINANCIERS
41	ORGANIGRAMME
42	PROFIL DE L'ORGANISME
44	RÉGIE INTERNE
49	RAPPORT DE GESTION
59	RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE
60	LETTRE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
61	ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS ET NOTES DES ÉTATS FINANCIERS

NEW BRUNSWICK  
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES  
VALEURS MOBILIÈRES  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



*Nous avons organisé une série de discussions avec des investisseurs partout dans la province afin d'apprendre ce qui est important à leurs yeux.*

### ÉTABLIR LE CONTACT

Notre campagne [Investissez en toute connaissance](#) a donné des résultats quantifiables pour la réalisation de notre objectif de sensibiliser la population au fait que la CVMNB existe et que nous sommes ici pour aider.

Nous avons lancé la version néo-brunswickoise [d'Enquêteur d'une scène sur la fraude](#) (ESF), une bande dessinée virtuelle sur l'éducation des investisseurs.

[J'en vaux le coût!](#) a été lancé à l'occasion d'une conférence organisée pour souligner la Journée internationale de la femme. [J'en vaux le coût!](#) aide les femmes à parler d'argent avec confiance et les prépare à relever certains des défis financiers que la vie leur réserve.

### ÉTABLIR LA CONFORMITÉ

Nos inspecteurs ont collaboré avec [l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels](#) à deux examens de la conformité dans notre province ainsi qu'à deux examens de la conformité à l'égard de questions particulières.

Un questionnaire a été envoyé à toutes les sociétés membres de [l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières](#) (OCRCVM) qui avaient des bureaux au Nouveau-Brunswick pour mieux comprendre les types de produits et de services sophistiqués que les courtiers membres de l'OCRCVM offrent au public.

À titre de membre actif du comité de l'information continue des [ACVM](#), nous avons effectué un examen des documents déposés au premier trimestre par les émetteurs assujettis à la suite de la mise en application des [Normes internationales d'information financière](#) (IFRS) partout au Canada.

*Nous avons été l'autorité principale dans la révision de trois prospectus. En tout, ces compagnies néo-brunswickoises ont réussi à réunir environ 110 000 000 \$.*

## FAITS MARQUANTS DE 2011-2012

### FAIRE OBSERVER LE DROIT

Nos employés des services d'application de la loi, d'éducation et des communications collaborent pour déterminer des moyens d'être proactifs lorsqu'il s'agit de mettre le public en garde contre les plus récentes escroqueries et les problèmes potentiels.

En 2011-2012, les placements illégaux de valeurs mobilières ont représenté 70 pour cent de nos activités d'application de la loi.

Depuis 2005, la Commission a imposé, par voie d'ordonnances, des pénalités administratives de 3 011 219 \$, des frais de 143 108 \$ et des droits de 3 600 \$, et elle a ordonné que 215 600 \$ soient remboursés aux investisseurs au moyen de remises de sommes à la Commission.

*50 pour cent de nos activités d'application de la loi ont été entreprises après qu'un résident nous a fait part d'un sujet de préoccupation.*

### RÈGLES QUI PROTÈGENT

Les membres du personnel de la Commission continuent leur travail au sein du Comité des dérivés des [ACVM](#) dans le but de recueillir des commentaires et le comité continue de suivre l'évolution des projets de réglementation et de la législation à l'échelle internationale.

Pour aider les parties qui agissent sans avocat à s'y retrouver dans la procédure, nous avons mis au point un guide sur le processus des audiences de la Commission à leur intention.

Nous avons consulté les parties intéressées, y compris les investisseurs, les émetteurs, les courtiers et les conseillers juridiques et autres dans [l'examen des dispenses pour investissement d'une somme minimale et pour placement auprès d'investisseurs qualifiés](#) proposés par les ACVM.

### FAVORISER LES MARCHÉS FINANCIERS

Nous avons mené un autre projet de recherche à l'aide des statistiques de 2010 sur les marchés financiers qui nous ont permis d'étoffer les principaux indicateurs de rendement et de créer le [Tableau de bord sur le rendement des marchés financiers](#).

Le marché dispensé et le capital de risque jouent un rôle important dans nos marchés financiers. Nous avons donc tenu des [ateliers éducatifs](#) sur la façon d'avoir recours au marché dispensé comme moyen de lever des capitaux.

Nous soutenons les activités de développement des marchés financiers de nombreux groupes partout dans la province. Nous avons présenté des exposés sur les moyens de réunir des capitaux et nous avons fait partie de jurys de divers concours de plans d'affaires ou de projets lancés par des étudiants.

*Nous avons décidé de proposer des [webinaires](#) après avoir pris connaissance de l'opinion de nos intervenants sur les marchés financiers.*



**Mes trois** premières années à la Commission ont été riches en événements. Quelques semaines après que je me suis joint à la Commission en juillet 2009, le gouvernement fédéral a annoncé sa décision de créer un organisme national unique de réglementation des valeurs mobilières et a déposé des mesures législatives dans le but d'établir le [Bureau de transition canadien en valeurs mobilières](#) (BTCVM).

Le BTCVM a travaillé avec les provinces et territoires intéressés et a rédigé une loi visant à créer un organisme de réglementation unique. La loi a été déposée au Parlement et a été renvoyée à la Cour suprême du Canada (CSC) pour en déterminer la constitutionnalité.

La CSC a instruit le renvoi fédéral en avril 2011. Le 22 décembre 2011, la CSC a rendu sa décision dans laquelle elle a statué que le projet de loi excédait la compétence législative du gouvernement fédéral.

Dans sa décision, la CSC a déterminé que la réglementation des valeurs mobilières était en grande partie de compétence provinciale, mais elle a reconnu que le gouvernement fédéral pourrait légiférer à l'égard des risques systémiques et des produits dérivés. Le gouvernement fédéral a donc décidé de lancer une initiative qui, à son dire, n'empiéterait pas sur les pouvoirs des provinces et des territoires, mais qui permettrait quand-même d'établir un cadre national. Les détails restent à voir.

Pendant que le gouvernement étudie la décision de la CSC et ses conséquences ainsi que la nouvelle initiative fédérale, la Commission continue d'être responsable de la réglementation des valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick.

Nous continuons également de contribuer à la coordination de la réglementation des valeurs mobilières au Canada en participant aux activités des [Autorités canadiennes en valeurs mobilières](#) (les ACVM). Les ACVM guident la coordination et l'harmonisation de la réglementation des valeurs mobilières partout au Canada.

**[Biographie : David Barry, c.r., Président et Chef de la direction](#)**

## MOT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Même s'ils représentent une petite entité administrative, les membres du personnel de la Commission sont membres actifs de plus de 30 comités. De plus :

- je participe à des conférences téléphoniques avec les autres présidents des ACVM de façon régulière pour discuter des enjeux actuels et échanger de l'information;
- notre directeur général et moi-même rencontrons nos homologues provinciaux et territoriaux tous les trimestres pour discuter des problèmes opérationnels et réglementaires nationaux et internationaux;
- notre directeur de l'application de la loi est président du Comité de l'application de la loi des ACVM;
- je suis vice-président des ACVM et j'agis à titre de membre principal représentant les ACVM au Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier.

Nous sommes également membres de la [North American Securities Administrators Association](#) (NASAA) et du [Conseil des organismes de réglementation des valeurs mobilières des Amériques](#) (COSRA). Toutes les autorités étatiques, provinciales et territoriales de réglementation des valeurs mobilières des États-Unis, du Canada et du Mexique sont membres de la NASAA. Le COSRA est un lieu d'échange pour les organismes de réglementation des valeurs mobilières des trois Amériques et des Antilles. Il regroupe actuellement 36 membres qui représentent 30 pays.

Les membres de notre personnel chargé de l'application de la loi collaborent aux initiatives des ACVM et de la NASAA afin d'améliorer l'échange d'information et l'utilisation de la technologie pour lutter contre la fraude en matière d'investissement. Notre directeur général est secrétaire du conseil de la NASAA et notre coordonnatrice de l'éducation est vice-présidente du comité d'éducation de la NASAA, ce qui est tout simplement remarquable quand on songe à la taille de notre province.

Les ACVM exercent leur influence à l'échelle internationale par l'adhésion de ses commissions de plus grande taille à [l'Organisation internationale des](#)

[commissions de valeurs](#) (OICV). L'OICV a des membres dans plus de 100 États différents qui réglementent plus de 90 pour cent des marchés financiers mondiaux. L'OICV a pour rôle de promouvoir des normes de réglementation rigoureuses et de faire office de lieu d'échange d'information pour les organismes de réglementation des valeurs mobilières. Il est devenu encore plus important et actif à la suite de la crise financière de 2008.

Quand les pays du G20 ont assumé la responsabilité de remédier aux causes de la crise de 2008, ils ont conclu des accords et ils ont formulé des directives qui imposent des contraintes importantes aux organismes de réglementation des services financiers et des valeurs mobilières. Les organismes de réglementation des valeurs mobilières des pays du G20, en se servant de l'OICV comme intermédiaire, se sont chargés de répondre aux directives du G20 et d'harmoniser l'intervention réglementaire à l'échelle internationale. Les ACVM ont mis sur pied des comités qui sont en train de planifier l'intervention du Canada face à plusieurs enjeux. Nous sommes actifs au sein de bon nombre de ces comités.

Je suis fier de la façon dont les membres de [notre personnel](#) contribuent à l'amélioration de la réglementation provinciale, nationale et internationale des valeurs mobilières. Je les remercie pour l'énergie et la passion dont ils continuent de faire preuve dans l'accomplissement de notre mandat. Je désire aussi remercier les [membres de la Commission](#) pour leur soutien et pour les efforts considérables qu'ils ont déployés afin d'administrer la Commission, d'orienter sa politique et de s'acquitter de leurs responsabilités quasi judiciaires. Ensemble, nous continuons de faire de notre mieux pour protéger les investisseurs du Nouveau-Brunswick et pour améliorer nos marchés financiers.

Le président et chef de la direction,

« *original signé par* »

David G. Barry, c.r.

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est une société de la Couronne indépendante et autofinancée qui administre et applique la [Loi sur les valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick](#). Nous protégeons les investisseurs et nous favorisons le développement des marchés financiers en nous acquittant de nos fonctions de base.

Nous établissons des règles qui régissent les marchés des valeurs mobilières et les activités d'investissement pour appuyer des marchés financiers dynamiques et pour procurer une protection efficace aux investisseurs.

La Commission maintient un rigoureux système d'inscription pour veiller à ce que toute entité qui désire effectuer des opérations ou donner des conseils en matière de valeurs mobilières se conforme aux règles applicables à sa participation aux marchés financiers.

La Commission veille à l'application de la [Loi sur les valeurs mobilières](#) et fait en sorte que ceux qui contreviennent au droit des valeurs mobilières soient tenus responsables. La Commission peut imposer des sanctions, y compris des sanctions pécuniaires, visant à prévenir les préjudices et à décourager les activités frauduleuses et irrégulières.

La Commission fournit des ressources éducatives pour aider les investisseurs à prendre des décisions éclairées et pour les aider à reconnaître, éviter et signaler la fraude en matière d'investissement. Notre matériel éducatif aide aussi les participants aux marchés financiers à comprendre comment accéder et procéder dans les marchés financiers du Nouveau-Brunswick.

Nous favorisons le développement et la croissance des marchés financiers pour améliorer l'accès aux capitaux pour les entreprises nouvelles et celles en expansion au Nouveau-Brunswick.

Défendre les intérêts des investisseurs du Nouveau-Brunswick :

- en reconnaissant que nous devons servir les intérêts de ces investisseurs;
- en comprenant les enjeux et les défis auxquels font face ces investisseurs;
- en axant nos campagnes éducatives sur les besoins de ces investisseurs;
- en faisant en sorte que notre orientation en matière d'application de la loi soit adaptée aux besoins de ces investisseurs;
- en défendant les intérêts de ces investisseurs dans le travail que nous faisons avec nos partenaires en matière de réglementation;
- en établissant des partenariats avec les principaux intervenants dans le cadre d'initiatives qui aident à mettre en valeur notre mandat;
- en encourageant les organismes d'autoréglementation et les autres associations de l'industrie des placements à rencontrer leurs obligations envers ces investisseurs.

Soutenir le développement des marchés financiers du Nouveau-Brunswick :

- en reconnaissant que nous devons servir les émetteurs et les marchés du Nouveau-Brunswick;
- en poursuivant nos recherches et nos consultations sur les enjeux propres aux marchés financiers;
- en améliorant l'accès aux capitaux par l'éducation et le développement de l'infrastructure des marchés financiers;
- en fournissant aux décideurs des conseils judicieux sur les questions relatives aux valeurs mobilières;
- en défendant les intérêts des émetteurs et des participants aux marchés financiers de la province dans notre travail avec nos partenaires de réglementation;
- en établissant des partenariats avec les principaux intervenants dans le cadre d'initiatives qui aident à mettre en valeur notre mandat.

## VISION

*Établir un milieu dynamique, confiant et ferré qui est propice à l'investissement au Nouveau-Brunswick.*

## VALEURS

**Leadership** – *Nous souscrivons à des pratiques exemplaires et à des normes rigoureuses de manière à atteindre l'excellence au plan réglementaire et organisationnel.*

**Intégrité** – *Nous faisons preuve d'équité, de transparence et de sens éthique, et nous sommes responsables de nos actes.*

**Réactivité** – *Nous fournissons en temps utile des services proactifs et efficaces à nos intervenants.*

**Engagement** – *Nous investissons dans les membres de notre personnel en encourageant l'innovation et en renforçant les compétences, le leadership et le travail coopératif.*

## MANDAT

*Voici le mandat que nous a confié le législateur :*

- *protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses;*
- *favoriser le caractère équitable et l'efficacité des marchés financiers, et accroître la confiance qu'ils suscitent.*



**Il est toujours** difficile de résumer l'année au moyen d'un seul grand thème, compte tenu de l'envergure du travail que nous faisons. Pour la Commission, la dernière année pourrait être qualifiée d'année du dialogue et de l'éducation.

L'une de mes priorités en 2011 a été d'interagir avec nos intervenants, notamment en allant à la rencontre de nos personnes inscrites, des investisseurs, des professionnels concernés, des décideurs et de nos partenaires du milieu de la réglementation.

Pour réussir, il est essentiel que nous écoutions les investisseurs du Nouveau-Brunswick. Cette année, nous avons relevé la barre en entamant une série de dialogues avec des investisseurs actuels et futurs du Nouveau-Brunswick. Ce que nous avons appris des investisseurs nous aide à orienter nos initiatives et nos programmes futurs.

Cette année, nous avons demandé à nos intervenants sur les marchés financiers comment ils aimeraient interagir avec nous et quels sujets ils seraient intéressés à aborder. À partir de leurs réactions, nous avons entamé un échange avec les intervenants sur les marchés financiers au moyen des médias électroniques et, plus particulièrement, de notre série de webinaires *Pleines voiles*.

Nous avons organisé trois webinaires cette année en lien avec notre priorité d'améliorer l'accès aux capitaux au Nouveau-Brunswick. Les webinaires ont traité de l'investissement providentiel, des moyens d'améliorer l'accès aux capitaux et des façons de se préparer à l'investissement. Ces webinaires interactifs en ligne ont mis en scène des conférenciers réputés et des animateurs respectés. Le niveau de participation a été encourageant. Les webinaires demeurent sur notre site Web et sont à la disposition des entrepreneurs et des propriétaires d'entreprise.

**[Biographie : Rick Hancox, Directeur Général](#)**

## MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous nous efforçons constamment de trouver le juste équilibre entre notre mandat de protéger les investisseurs et l'établissement d'un cadre réglementaire qui répond à notre besoin de fournir des solutions efficaces en matière de mobilisation de fonds dans nos marchés financiers. À cet égard, les ACVM ont annoncé un examen de la dispense de prospectus pour l'investissement d'une somme minimale de 150 000 \$ et de la dispense de prospectus pour les placements auprès d'investisseurs qualifiés en novembre 2011. Cet examen a pour objet de déterminer si ces exemptions continuent de répondre aux besoins des participants aux marchés. Nous avons consulté divers intervenants dans la province, y compris des investisseurs, des émetteurs et des personnes inscrites, afin de prendre connaissance de leurs points de vue. Cette information sera utilisée lors des discussions des ACVM sur les meilleurs moyens d'améliorer ces dispenses pour les participants aux marchés du Nouveau-Brunswick et du Canada.

L'éducation continue d'être notre meilleur outil de prévention. Cette année, nous avons lancé un nouveau programme appelé *J'en vaux le coût!* pour souligner la Journée internationale de la femme. Ce programme a pour but d'aider les femmes à prendre leurs finances en main. Nous avons jumelé les exposés de la série *J'en vaux le coût!* avec des échanges afin de mieux connaître les besoins de nos auditoires en matière d'investissement.

Nous avons lancé cette année un deuxième programme éducatif qui s'appelle *Enquêteur d'une scène sur la fraude* (ESF). ESF, qui est issu de notre partenariat avec la NASAA, éduque les internautes au sujet de la terminologie et des opérations en matière de placement et il les sensibilise aux signaux d'alarme d'une fraude. Ce programme offert en ligne est unique, car il présente cette information dans un style de bande dessinée interactive afin de la rendre intéressante tant pour les jeunes que pour les moins jeunes.

Nous avons prolongé et élargi notre campagne de sensibilisation dans les médias *Investissez en toute connaissance* (ITC) cette année en ajoutant la

radio à notre diffusion en ligne et télévisée. Notre sondage annuel ITC a confirmé que de plus en plus de Néo-Brunswickois savent qu'il existe un organisme de réglementation des valeurs mobilières. Même si 46 pour cent des répondants étaient au courant (ce qui représente une augmentation par rapport à 41 pour cent l'année dernière), nous avons encore beaucoup de travail à faire.

Il est crucial de signaler sans délai toute activité d'investissement suspecte pour prévenir des préjudices plus graves. Cette année, nos activités d'application de la loi ont été dominées par les placements illégaux et par les cas de personnes qui ont offert ou vendu des valeurs mobilières sans être inscrites ou sans fournir l'information nécessaire aux investisseurs. Éduquer les investisseurs aide grandement à prévenir de telles activités d'investissement illégales. Nous avons les ressources pour aider les investisseurs à se renseigner, à reconnaître les signaux d'alarme de fraude, à éviter d'être victimes et à signaler les activités suspectes.

En décembre 2011, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a adopté des modifications afin de renforcer la *Loi sur les valeurs mobilières* dans les domaines de la reconnaissance des organismes de surveillance des vérificateurs et de la réglementation des organismes de notation. Nous croyons que ces nouvelles dispositions se traduiront par une meilleure protection pour tous les investisseurs du Nouveau-Brunswick.

Notre travail à la Commission est diversifié et spécialisé. Je voudrais remercier nos *employés* hautement qualifiés pour leur dévouement et leur passion. Cette équipe est déterminée à protéger les investisseurs et à développer nos marchés financiers.

Le directeur général,

« *original signé par* »

Kenrick G. Hancox.

### ÉCOUTER

#### NOUS AIDER À COMPRENDRE

Pour servir les intérêts des investisseurs du Nouveau-Brunswick, nous savons que nous devons comprendre les enjeux et les défis auxquels ils font face. En écoutant les Néo-Brunswickois, nous pouvons apprendre ce qu'ils pensent.

Cette année, nous avons organisé une série de discussions avec des investisseurs partout dans la province afin d'apprendre ce qui est important à leurs yeux. Pendant ces échanges, nous voulions apprendre de leur expérience dans le climat d'investissement actuel. Nous avons posé des questions comme celles-ci : Quels sont les problèmes auxquels ils font face? Quelles expériences servent de base à leurs décisions d'investissement? À leur avis, quels sont les obstacles à l'investissement?

Forts de ces connaissances, nous pouvons adapter nos initiatives, nos programmes et nos services pour répondre à leurs besoins.



#### VOICI CE QUE LES INVESTISSEURS NOUS DISENT :

*« Il peut être intimidant de demander de l'aide quand on n'est même pas certain de ce qu'on doit demander. »*

*« Comment choisir un conseiller et à quoi ressemble cette relation? »*

*« J'ai un bon conseiller en placement. Il veut que je pose des questions et il prend le temps de m'expliquer. Je lui ai dit : « Ne t'en fais pas avec ça, j'ai confiance en toi ». Il m'a répondu : « Ne me fais pas confiance, pose-moi des questions et assure-toi de comprendre ». »*

*« Ma fille croyait que ma carte de débit était magique et me permettait d'acheter n'importe quoi. J'ai dû lui expliquer que la carte se paie avec de l'argent. Elle a réussi à comprendre l'idée d'établir un budget et d'épargner pour l'avenir. Mais est-ce que tous les parents sont à l'aise de parler d'argent avec leurs enfants? »*

*« Certaines personnes s'adressent à leur institution financière pour se renseigner au sujet de leurs placements, mais il y a un conflit d'intérêts lorsque le même groupe essaie de vous vendre quelque chose. Il est essentiel de s'éduquer et de s'informer de manière indépendante. »*

## ÉTABLIR LE CONTACT AVEC LES NÉO-BRUNSWICKOIS

### NOUS SOMMES ICI POUR AIDER

**Faites la connaissance de Sara Ritchie, coordonnatrice des services aux investisseurs.**



Sara a travaillé dans l'industrie des services financiers pendant 14 ans où elle a été appelée à donner des conseils financiers aux clients et à vendre des placements tout en assumant un rôle dans les domaines des communications et du soutien des ventes.

Dans son rôle de coordonnatrice des services aux investisseurs, Sara planifie, met au point, dispense et anime des programmes de sensibilisation des investisseurs. Elle est là pour écouter les Néo-Brunswickois. Elle aide les investisseurs à comprendre les solutions qui s'offrent à eux pour régler leurs plaintes en matière d'investissement et elle les guide dans leurs démarches.

Son expérience l'aide à bien saisir les besoins des investisseurs. Les connaissances de Sara et sa familiarité avec les opérations de l'industrie lui donnent une perspective singulière qui fait d'elle une ressource formidable pour les investisseurs du Nouveau-Brunswick.

### COMMUNIQUEZ AVEC SARA

Par téléphone au 1 866 933-2222 ou par courriel au [information@nbsc-cvmnb.ca](mailto:information@nbsc-cvmnb.ca)

## ÉTABLIR LE CONTACT AVEC LES NÉO-BRUNSWICKOIS

### COMMUNIQUER

#### SENSIBILISER

Les investisseurs du Nouveau-Brunswick sont de mieux en mieux informés. Notre campagne médiatique de sensibilisation à la protection des investisseurs [Investissez en toute connaissance](#) (ITC) conscientise les investisseurs au fait que la fraude financière sévit ici-même et leur apprend comment éviter de se faire flouer. Notre campagne a donné des résultats quantifiables pour la réalisation de notre objectif de sensibiliser la population au fait que la Commission existe et que nous sommes ici pour aider. En revanche, nous nous efforçons encore d'atteindre notre objectif d'encourager les Néo-Brunswickois à nous signaler les cas de fraude financière.



Nous établissons le contact avec les Néo-Brunswickois de différentes façons. Nous diffusons de la publicité à la télévision et sur Internet pendant toute l'année. Cette année, nous avons ajouté des publicités radiophoniques à notre campagne.

En plus de nos activités dans le cadre d'ITC, nous faisons circuler le message de prévention de la fraude dans nos promotions sur l'éducation des investisseurs qui ont été élargies cette année aux médias sociaux (Facebook et Twitter).



[PourInvestisseursNB](#)



[InvestisseursNB](#)



*Membres de notre personnel, Chelsea Cusack et Brian Maude, durant l'enregistrement de notre [campagne publicitaire radiophonique Investissez en toute connaissance](#).*

## ÉTABLIR LE CONTACT AVEC LES NÉO-BRUNSWICKOIS

### ÉDUQUER

La littératie financière aide énormément les gens à acquérir leur indépendance économique. Nous croyons qu'une meilleure littératie financière aidera les Néo-Brunswickois à mieux gérer leur argent et à améliorer leur qualité de vie. Nous collaborons avec plusieurs pédagogues, institutions financières et organismes de service pour accroître le niveau de littératie financière au Nouveau-Brunswick. En travaillant main dans la main, nous espérons que les groupes en place pourront mettre à contribution leurs programmes et leurs services pour atteindre cet objectif.

### MONTRER LE CHEMIN

**Faites la connaissance de Marissa Rignanesi, coordonnatrice de l'éducation.**



Marissa planifie, conçoit, met en marché, dispense et évalue les programmes d'éducation et de sensibilisation de la Commission à l'intention du grand public, des jeunes, des investisseurs, du gouvernement et des autres intervenants. En quelques lignes, Marissa est la voix de la Commission en matière d'éducation des investisseurs (surtout dans nos profils sur les médias sociaux) et elle connaît bien les façons de former les gens à devenir des investisseurs éclairés.

Marissa a acquis toutes ces connaissances en participant activement aux travaux de comités nationaux et internationaux d'éducation des investisseurs, y compris ceux des ACVM et de la NASAA.

Marissa a terminé son B.A.A. avec concentration en commerce électronique en 2004 à l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John et à l'École supérieure de commerce et management de Poitiers, en France.

### COMMUNIQUEZ AVEC MARISSA

Par téléphone au 1 866 933-2222 ou par courriel au [marissa.rignanesi@nbsc-cvmnb.ca](mailto:marissa.rignanesi@nbsc-cvmnb.ca)

## ÉTABLIR LE CONTACT AVEC LES NÉO-BRUNSWICKOIS

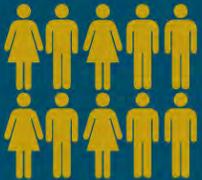


13 Écoles



23 Enseignants

[ Une classe à la fois ]



Plus de 570 élèves



Des Néo-Brunswickois mieux préparés à prendre des décisions financières et à devenir des investisseurs éclairés.

### APPRENDRE EN S'AMUSANT

Comment rendre amusante l'acquisition de connaissances sur l'argent et les finances? Il suffit de créer une bande dessinée qui introduit subtilement des leçons sur la façon de gérer son argent!

C'est avec enthousiasme que nous avons lancé la version néo-brunswickoise d'[Enquêteur d'une scène sur la fraude](#) (ESF) durant le Mois de la prévention de la fraude en mars. ESF est une bande dessinée virtuelle sur l'éducation des investisseurs qui peut être utilisée en classe comme à la maison. Il s'agit d'une expérience d'apprentissage interactive que nous avons adaptée d'un programme qui a été créé par des membres de la North American Securities Administrators Association.

ESF PERMET D'APPRENDRE À :

- ✓ *comprendre un relevé de compte de placement;*
- ✓ *effectuer des recherches sur Internet afin de trouver des renseignements sur une entreprise;*
- ✓ *examiner les cotes boursières et l'activité boursière d'une entreprise;*
- ✓ *évaluer le bilan, l'état des flux de trésorerie et l'état des résultats d'une entreprise;*
- ✓ *s'initier à la terminologie du domaine des placements;*

- ✓ *effectuer des recherches sur une société de placement ou une personne agissant à titre de courtier ou de conseiller financier;*
- ✓ *retenir les services d'organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières;*
- ✓ *décrire les tactiques de fraude contre les consommateurs;*
- ✓ *relever un type de stratagème commun dans le domaine des placements.*



Marissa présente des exposés sur la gestion financière en français et en anglais à des élèves de tous les niveaux. Elle adapte ces exposés à chaque classe et établit un lien avec les résultats précis visés par le programme d'études afin que les élèves puissent atteindre leurs buts d'apprentissage de manière amusante. Ces exposés interactifs comprennent des activités qui font réfléchir les élèves. En plus de rendre l'argent pertinent par rapport à ce que les élèves apprennent, Marissa leur enseigne des habiletés fondamentales qui les aideront à prendre de meilleures décisions financières tous les jours.

## ÉTABLIR LE CONTACT AVEC LES NÉO-BRUNSWICKOIS

Nous travaillons avec les enseignants du Nouveau-Brunswick pour leur fournir des ressources pédagogiques, afin de les aider à enseigner les principes financiers. Nous nous sommes penchés sur les récents changements qui ont été apportés au programme de mathématiques de la 10e année par le ministère de L'Éducation. Nous avons fourni aux enseignants un document qui les lie directement à nos ressources afin qu'ils puissent les utiliser dans leur enseignement des nouveaux objectifs d'apprentissage.

### DERNIÈRE HEURE !

*J'en vaux le coût!*, notre programme éducatif sur la prévention de la fraude et les finances personnelles à l'intention des femmes, a été lancé à l'occasion d'une conférence organisée pour souligner la Journée internationale de la femme le 1er mars 2012. *J'en vaux le coût!* aide les femmes à parler d'argent avec confiance et les prépare à relever certains des défis financiers que la vie leur réserve. Pour mettre au point ces ressources, nous nous sommes inspirés d'un programme conçu par la Commission des valeurs mobilières du Manitoba.

*J'en vaux le coût!* comprend :

- un guide et des outils en ligne sur la gestion des finances;
- un livret avec des feuilles de calcul qui propose des étapes faciles à suivre et des conseils sur la gestion financière;
- des exposés devant des groupes de femmes.



La conférence visant à souligner la Journée internationale de la femme a été organisée par des partenaires des secteurs privé et public et des organismes à but non lucratif, et a regroupé plus de 150 participantes. Cet événement a lieu chaque année dans le but de réunir des femmes du Nouveau-Brunswick pour souligner et soutenir les réalisations des femmes. Nous y avons participé par nos exposés, notre commandite et notre kiosque éducatif.

### *Concours du Mois de l'éducation des investisseurs*

*Au cours du mois d'octobre 2011, le Mois de l'éducation des investisseurs, les Néo-Brunswickois qui nous ont fait part de leurs astuces pour épargner de l'argent sur notre page Facebook ont été inscrits à un concours qui leur offrait la chance de remporter un iPad2. La gagnante a été Jane Kindred, de Sussex.*



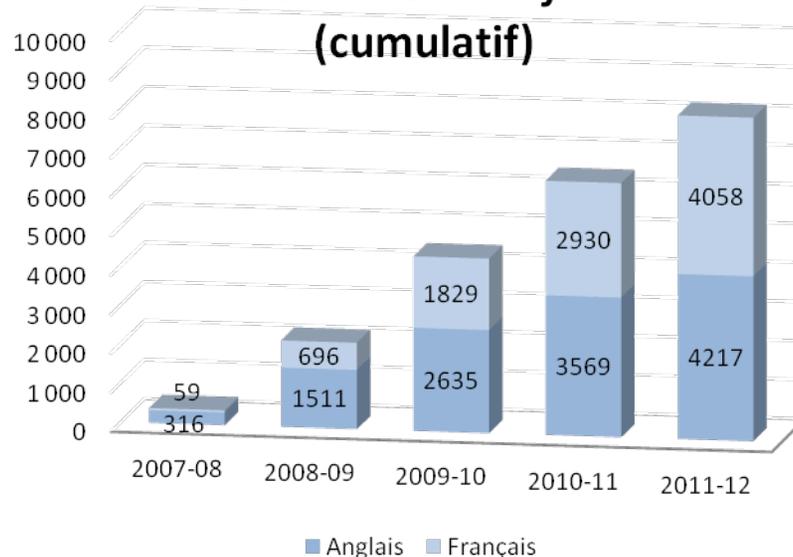
### TRAVAILLER ENSEMBLE

Nous travaillons avec de nouveaux groupes pour mettre de la documentation éducative à la disposition d'un plus grand nombre de Néo-Brunswickois. En 2011, nous avons participé à la conférence annuelle de [l'Association de la prévention du crime du Nouveau-Brunswick](#). L'Association de la prévention du crime du Nouveau-Brunswick s'occupe de promouvoir et de soutenir les organismes qui rendent les collectivités plus sûres et qui prennent des mesures pour prévenir le crime au Nouveau-Brunswick. Nous sommes également en train d'établir de nouvelles relations avec [Échec au crime N.-B.](#) et avec sa division de la vallée Kennebecasis.

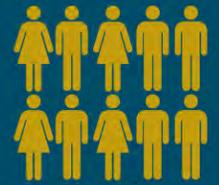
### L'ABC DE LA SENSIBILISATION À LA FRAUDE

Pour la cinquième année, nous avons conclu un partenariat avec le Saint John Volunteer Centre (SJVC) dans le but d'offrir le programme [L'ABC de la sensibilisation à la fraude](#). Nous avons remis 50 000 \$ au SJVC pour diffuser des messages sur la prévention de la fraude dans les deux langues officielles à la grandeur de la province.

#### Participants à l'ABC de la sensibilisation à la fraude (cumulatif)



5 ans



54 bénévoles



257 exposés



3 135 heures de bénévolat

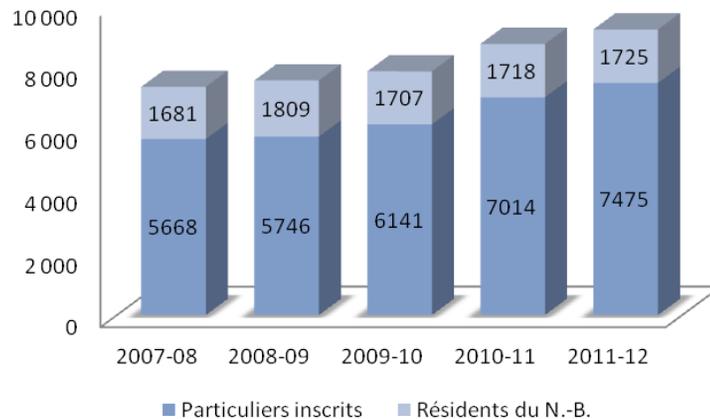


8 275 personnes au N.-B. sont des investisseurs mieux informés

## ÉTABLIR LA CONFORMITÉ AU DROIT DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

À titre d'organisme de réglementation provincial, nous tenons à ce que les participants au marché des valeurs mobilières respectent les exigences réglementaires auxquelles ils sont assujettis. Nous nous acquittons de cette responsabilité en se tenant au courant de ceux et celles qui vendent des valeurs mobilières, qui fournissent des conseils en matière de placement ou qui participent à des activités d'investissement au Nouveau-Brunswick. Les membres de notre personnel chargé des affaires réglementaires exercent une surveillance étroite grâce aux formalités d'inscription et à notre régime de contrôle de la conformité.

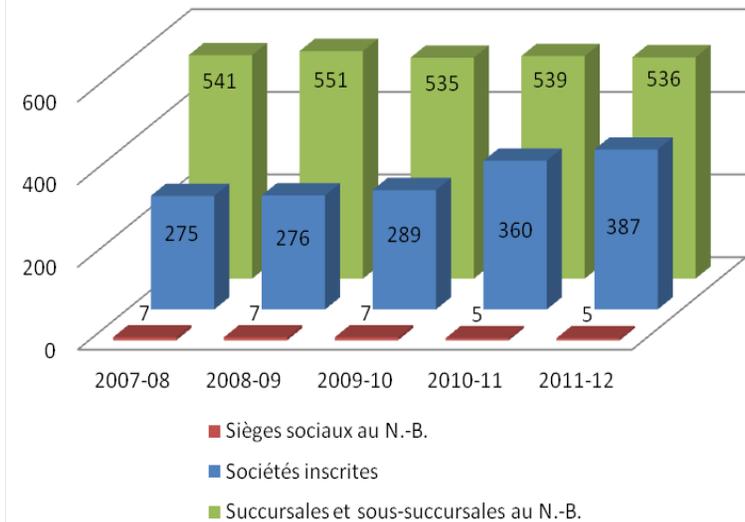
### PARTICULIERS INSCRITS



Toute personne ou société qui se livre à des activités consistant à effectuer des opérations ou à fournir des conseils sur les valeurs mobilières doit être autorisée à le faire par son [inscription à la Commission](#). Nous tenons compte du type d'activité et du fait qu'elle est exercée à des fins commerciales pour déterminer si un particulier ou une société doit s'inscrire.



### SOCIÉTÉS INSCRITES



## ÉTABLIR LA CONFORMITÉ AU DROIT DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Activités de financement des entreprises	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
<u>Émetteurs assujettis</u>	3937	4011 <sup>1</sup>	4053	4289	<b>4581</b>
Émetteurs assujettis (établis au Nouveau-Brunswick)	7	7	9	9	<b>8</b>
Prospectus déposés (autres que pour des fonds communs de placement) <sup>2</sup>	507	352	578	598	<b>467</b>
Prospectus de fonds communs de placement déposés	225	224	210	194	<b>217</b>
Notices annuelles	1299	1152 <sup>1</sup>	1250	1205	<b>1224</b>
Déclarations de placement avec dispense	264	291	313	290	<b>404</b>
Demandes d'exemption (non assujetties au régime du passeport)	442	218	135	79	<b>83</b>
Ordonnances d'interdiction d'opérations	-	1	1	-	-
Ordonnances d'interdiction d'opérations à la direction	-	1	-	-	-

<sup>1</sup> Nouveau calcul.

<sup>2</sup> Trois dépôts de prospectus ont été déposés par des émetteurs assujettis établis au N.-B.

### NOTRE VOLONTÉ DE FAIRE LE TRAVAIL

Nous passons régulièrement en revue la conduite de ceux et celles qui exercent des activités dans les marchés financiers pour nous assurer que leurs pratiques opérationnelles sont conformes à la réglementation. C'est le travail de nos inspecteurs.

**Faites la connaissance de Kelly Franklin, inspectrice.**



Kelly est inspectrice à la Commission depuis février 2007. À son arrivée, elle avait à son crédit neuf années d'expérience acquise à titre d'administratrice de succursale et de représentante de commerce inscrite en valeurs mobilières au service de plusieurs grandes sociétés du secteur privé.

Kelly aime passionnément son travail qui l'amène à analyser la conduite financière, opérationnelle et commerciale des courtiers et des conseillers en valeurs mobilières. Kelly se rend dans les bureaux des sociétés de courtage de valeurs mobilières dans toute la province. Elle met à profit son sens aigu de l'observation pour s'assurer que les gens qui travaillent dans l'industrie se conforment aux lois du Nouveau-Brunswick. Mais ce n'est pas tout : Kelly est également représentante du Nouveau-Brunswick au sein de plusieurs comités des ACVM et elle collabore étroitement avec les autres organismes de réglementation pour faire son travail.

### TRAVAILLER ENSEMBLE

En tant que membre du Comité de conformité des ACVM, Kelly a participé à une inspection ciblée des pratiques de commercialisation des gestionnaires de portefeuille partout au pays. Les membres des ACVM reconnaissent que les pratiques de commercialisation sont souvent truffées de lacunes. Cette inspection ciblée a débouché sur la publication de [l'Avis 31-325 du personnel des ACVM – Pratiques de commercialisation des gestionnaires de portefeuille](#), qui contient un bref compte rendu des conclusions.

[La Norme canadienne 31-103 – Obligations et dispenses d'inscription et obligations continues des personnes inscrites](#) contient des exigences d'information sur la relation. Le Comité de la conformité des ACVM a réalisé une deuxième inspection ciblée auprès d'un échantillon de sociétés inscrites à titre de courtiers sur le marché dispensé ou de gestionnaires de portefeuille afin d'en évaluer la conformité. Les examens sur place sont terminés et le comité est en train de compiler les résultats.

Nos inspecteurs ont aussi collaboré avec [l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels](#) à deux examens de la conformité dans notre province ainsi qu'à deux examens de la conformité à l'égard de questions particulières, dont l'une à la suite d'un signalement interne d'un de nos employés chargés de l'application de la loi. D'autres examens de questions particulières ont été réalisés en ce qui concerne les pratiques de commercialisation des personnes inscrites pour vérifier leur conformité aux modalités et conditions imposées à la société.

Les membres du personnel de la CVMNB participent activement aux travaux de nombreux comités et groupes de travail et à des projets spéciaux pour faire en sorte que le régime de réglementation du Nouveau-Brunswick soit harmonisé avec ceux du reste du Canada. Nous savons que nous devons surveiller ce qui se passe dans les autres provinces et territoires pour protéger les investisseurs et l'intégrité de nos marchés financiers.

### SONDAGES

À l'occasion, les membres du personnel réalisent des sondages auprès des courtiers et des conseillers locaux pour mieux connaître leurs activités. Au cours de l'automne 2011, un questionnaire a été envoyé à toutes les sociétés membres de [l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières](#) (OCRCVM) qui avaient des bureaux au Nouveau-Brunswick. Nous voulions mieux comprendre les types de produits et de services sophistiqués que les courtiers membres de l'OCRCVM offrent au public et nous désirions examiner les politiques et la procédure de ces sociétés en ce qui concerne la recherche, la diligence raisonnable et l'examen de la

convenance des produits de ce genre. Ces renseignements nous ont aidés à sélectionner les sociétés qui feront l'objet d'un examen, au début de 2012, dans le but de vérifier la convenance de ces placements pour leurs clients.

Nous avons également envoyé un questionnaire aux courtiers sur le marché dispensé. Il s'agit d'une nouvelle catégorie d'inscription au Nouveau-Brunswick. Les résultats de ce sondage nous ont aidés à déterminer les structures opérationnelles des courtiers sur le marché dispensé qui ont des bureaux au Nouveau-Brunswick ainsi que les types de produits qu'ils offrent au public investisseur. Nous sommes en train d'étudier ces données afin de déterminer les examens sur place que nous devrions réaliser.

### ÉMETTEURS ASSUJETTIS

Le Comité de l'information continue des ACVM a terminé un examen ciblé des documents déposés au premier trimestre par les émetteurs assujettis à la suite de la mise en application des [Normes internationales d'information financière](#) (IFRS) partout au Canada. À titre de membre actif de ce comité, nous avons effectué un examen auprès des émetteurs assujettis établis au Nouveau-Brunswick. Selon les premières indications, ces émetteurs se conforment aux exigences. Nous avons créé un aide-mémoire que les émetteurs peuvent suivre pour préparer ces documents à déposer.

En 2011, nous avons été l'autorité principale dans la révision de trois prospectus. En tout, ces compagnies néo-brunswickoises ont réussi à réunir environ 110 000 000 \$.

### PASSER À L'ACTION

Pour repérer et dissuader celles et ceux qui se livrent à des activités inappropriées dans nos marchés financiers, nous devons demeurer efficaces et aptes à faire face à différentes situations. Nous devons nous adapter aux nouvelles technologies, aux nouvelles propositions d'investissement et aux nouvelles réalités du marché. Pour y parvenir, nous cherchons constamment des moyens d'améliorer nos méthodes de travail et d'intensifier notre collaboration avec les autres organismes de réglementation et les autorités policières.

Pour la cinquième année consécutive, nous avons organisé un colloque sur les crimes financiers. Les participants, qui représentaient la GRC, les autorités policières municipales, les organismes de réglementation des assurances et des pensions, l'Agence du revenu du Canada et d'autres organismes de réglementation provinciaux, se sont réunis pour discuter d'enjeux rattachés au crime commercial. Cette année, nous avons passé en revue les techniques d'enquête avec les organismes qui aident à protéger les Néo-Brunswickois.

Nous devons aussi éduquer les investisseurs sur les moyens de déceler et d'éviter les placements frauduleux et sur les façons de devenir des investisseurs mieux informés. Nos employés des services d'application de la loi, d'éducation et des communications collaborent pour déterminer des moyens d'être proactifs lorsqu'il s'agit de mettre le public en garde contre les plus récentes escroqueries et les problèmes potentiels.

En 2011-2012, 50 pour cent de nos activités d'application de la loi ont été entreprises après qu'un résident nous a fait part d'un sujet de préoccupation. Nous comptons sur les Néo-Brunswickois pour nous signaler les sollicitations ou les activités d'investissement suspectes afin que nous puissions prendre les mesures qui s'imposent. Nous avons analysé toutes les plaintes pour déterminer si elles justifiaient une enquête plus approfondie. Celles qui ne concernaient pas les valeurs mobilières ont été dirigées vers l'organisme approprié.

### Informer les investisseurs du Nouveau-Brunswick



**21 communiqués de presse**



**183 articles  
dans les médias**



**31 gazouillis au sujet  
des activités d'application  
de la loi**

### ÊTRE TENACE

Faites la connaissance d'Ed Leblanc, enquêteur principal.



*Nous comptons sur les Néo-Brunswickois pour nous signaler les sollicitations ou les activités d'investissement suspectes afin que nous puissions prendre les mesures qui s'imposent.*

À titre d'enquêteur, Ed a la tâche de faire des analyses et des recherches sur les renseignements et les plaintes que nous recevons des Néo-Brunswickois, de l'industrie des placements, des autorités policières et des autres organismes de réglementation du secteur financier. Quand il semble y avoir des irrégularités, il mène une enquête pour déterminer s'il y a des contraventions et il réunit et organise la preuve. Sa démarche suivante consiste à monter le dossier, soit pour le tribunal de la Commission, soit pour un juge de la Cour provinciale. L'instance détermine s'il y a eu omission de se conformer au droit des valeurs mobilières et impose les sanctions disciplinaires aux contrevenants.

Le travail d'un enquêteur exige de la ténacité, parce qu'il comporte sa part de difficulté. Malheureusement, dans de nombreux cas, lorsqu'Ed reçoit finalement une plainte et commence à mener une enquête plus approfondie, il constate que les investisseurs ont déjà perdu leur argent et qu'il est impossible de le récupérer. C'est la raison pour laquelle il encourage les Néo-Brunswickois à nous appeler s'ils ont des appréhensions au sujet d'une occasion de placement suspecte avant de se départir de l'argent qu'ils ont durement gagné.

Avant d'entrer au service de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières il y a 22 ans (quand celui-ci faisait encore partie du ministère de la Justice), il a été policier à Dieppe pendant 15 ans. Ed a beaucoup contribué à protéger les investisseurs au Nouveau-Brunswick.

### MISES EN GARDE AUX INVESTISSEURS

À titre de président du Comité de l'application de la loi des ACVM, notre directeur de l'application de la loi, Jake van der Laan, a ouvert la voie au lancement d'une [page de mises en garde aux investisseurs](#) sur le site Web des ACVM. La page contient les mises en garde aux investisseurs qui ont été données par les autorités canadiennes et internationales.

En août, nous avons lancé une [mise en garde aux investisseurs](#) en collaboration avec le [Bureau du surintendant des pensions](#) au sujet de stratagèmes de déblocage de fonds de pension qui pouvaient prendre pour cible les investisseurs de la province. Les stratagèmes de ce genre contreviennent à de nombreuses dispositions des lois provinciales sur les pensions. Aucune des dispositions législatives du Nouveau-Brunswick qui autorisent le déblocage de sommes détenues dans un fonds de pension ne nécessite l'assistance d'un tiers autre qu'une institution financière ou l'administrateur du fonds de pension.

### STRATAGÈMES DE DÉBLOCAGE DE FONDS DE PENSION

Les promoteurs des stratagèmes de déblocage de fonds de pension prétendent que celles et ceux qui ont un fonds de pension ou des arrangements d'épargne-retraite immobilisés peuvent vendre ou échanger une partie ou le tout de leurs futures prestations de pension en contrepartie d'une somme comptant forfaitaire. Les auteurs de ces stratagèmes annoncent souvent que tous les genres de pensions sont admissibles et qu'aucuns honoraires ni frais initiaux de fermeture ne sont exigés pour le service de rachat de pension.

*Toutes les plaintes sont analysées,  
peu importe leur degré de gravité.*

Nous avons également mis en garde les investisseurs contre [les risques d'emprunter pour investir](#), ce qu'on appelle aussi [l'effet de levier](#). Nous nous inquiétons de voir que des investisseurs n'étaient pas au courant des risques importants qu'ils couraient en empruntant au-delà de ce que leur permettaient leurs moyens financiers, et nous voulions faire ressortir le fait qu'il est essentiel pour les investisseurs de savoir avec qui ils font affaire et de bien comprendre ce dans quoi ils investissent.

### EFFET DE LEVIER

On appelle « effet de levier » lorsqu'un investisseur emprunte de l'argent pour l'investir dans un fonds commun de placement ou un autre moyen d'investissement. Il s'attend à ce que le rendement de son placement soit supérieur aux intérêts de l'emprunt et lui procure un bénéfice. Étant donné que l'argent emprunté a servi à investir, il se peut que les intérêts versés sur le prêt soient déductibles d'impôt et lui permettent d'encaisser une somme additionnelle en remboursement d'impôt. Si le rendement de l'investissement se révèle inférieur aux attentes, la stratégie de placement par effet de levier peut rapidement devenir un fardeau, plutôt qu'une opération profitable. Les investisseurs doivent évaluer soigneusement les risques que comporte cette façon de procéder.

# APPLIQUER LE DROIT DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## DANS LES RÈGLES

En 2011-2012, les placements illégaux de valeurs mobilières ont représenté 70 pour cent de nos activités d'application de la loi. Un placement illégal a lieu lorsqu'une société ou un particulier offre ou vend des valeurs mobilières sans être inscrit ou sans fournir l'information appropriée aux investisseurs.

Les autres dossiers d'application de la loi concernaient des cas d'inconduite de la part d'une personne inscrite, y

compris des allégations de recours abusif à l'effet de lever et d'omission de déposer les déclarations exigées.

Depuis 2005, la Commission a imposé, par voie d'ordonnances, des pénalités administratives de 3 011 219 \$, des frais de 143 108 \$ et des droits de 3 600 \$, et elle a ordonné que 215 600 \$ soient remboursés aux investisseurs au moyen de remises de sommes à la Commission. Soixante-quatre pour cent des ordonnances ont été rendues à la suite d'un règlement à l'amiable et les autres, à l'issue d'une audience contestée.

### Appliquer le droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick



### RÉSULTATS



## APPLIQUER LE DROIT DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le tableau qui suit répertorie les pénalités qui demeurent impayées à la suite des ordonnances qui ont été rendues depuis 2007.

Date de la sanction	Affaire	Dénouement		Pénalités administratives (\$)	Coûts (\$)	Remise (\$)		Balance due (\$)
		Amiable	Contesté	Imposées	Imposés	Imposée	Collectée	
2007	<a href="#">James K. Hanley</a>	X		45 000	5 000	-	-	50 000
2007	<a href="#">Limelight Entertainment Inc., Limelight Capital Management Ltd., Al Grossman, Carlos Da Silva, David Campbell</a>		X	350 000	10 000	-	-	360 000
2007	<a href="#">Saxon Financial Services Ltd., Saxon Consultants, Ltd., Sean Wilson, Justin Praamsma, Conrad Praamsma, Todd Young, Merchant Capital Markets S.A.</a>		X	-	6 750	-	-	6 750
2007	<a href="#">Meisner Inc. S.A., Jorge Vizcarra</a>		X	-	4 500	-	-	4 500
2007	<a href="#">University Lab Technologies Inc., George Theodoropoulos, University Health Industries Inc., Pricewaterhouse Financial, LLC., Andrew Werner</a>		X	-	4 000	-	-	4 000
2008	<a href="#">First Global Ventures, S.A., Abraham H. Grossman, Alan Marsh Shuman</a>		X	225 000	23 033	-	-	248 033
2008	<a href="#">Wealth Pools International, Inc., Robert E. Lane, James H. Oagles, Ronald J. Fulton, Jeannie Tracy</a>		X	160 000	2 000	-	-	162 000
2008	<a href="#">Harry Niles</a>	X		60 000	5 000	160 000	61,090	163 910
2009	<a href="#">Barry Adams</a>	X		20 000		-	-	20 000
2009	<a href="#">Michael Cody, Donald Nason</a>		X	150 000	2 000	-	-	152 000
2010	<a href="#">Briand, Harrison &amp; Associates Corporation, Stephen V. Harrison, Craig D. Briand</a>	X		8 000	1 000	-	-	9 000
2011	<a href="#">Locate Technologies Inc., Tubtron Controls Corp.</a>		X	1 248 500	11 750	-	-	1 260 250
2012	<a href="#">Steven Vincent Weeres, Rebekah Donszelmann</a>		X	225 000	13 575	22 600	-	261 175
				<b>2 491 500 \$</b>	<b>88 608 \$</b>	<b>182 600 \$</b>	<b>61 090 \$</b>	<b>2 701 618 \$</b>

## APPLIQUER LE DROIT DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ACTIVITÉS D'APPLICATION DE LA LOI	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010 <sup>1</sup>	2010-2011	2011-2012
Plaintes reçues	71	81	41	60	31	25
Nouveaux dossiers reçus d'autres sources (renvois, surveillance, etc.)	-	-	-	24	23	22
Demandes d'assistance d'autres organismes de réglementation	-	-	-	5	-	1
Nouvelles affaires	29	35	53	89	54	48
Affaires terminées	22	20	43	83	62	41
Durée moyenne des affaires (en jours)	160	88	114	130	99 <sup>2</sup>	48 <sup>2</sup>
Ordonnances provisoires d'interdiction d'opérations	13	4 (24 parties)	5 (19 parties)	4 (13 parties)	1 (3 parties)	3 (9 parties)
Ordonnances d'interdiction d'opérations	5	4 (4 parties)	4 (11 parties)	3 (9 parties)	3 (10 parties)	2 (4 parties)
Reconnaisances d'ordonnances d'interdiction d'opérations	-	1	4	6 (28 parties)	-	-
Réprimandes <sup>3</sup>	-	-	-	-	1 (2 parties)	-
Interdictions de demandes d'exemptions <sup>3</sup>	-	-	-	-	4 (12 parties)	4 (12 parties)
Personnes inscrites sur le marché/expulsées du marché	2	1	15	3	2	2
Règlements à l'amiable entérinés	2	5	5	2	4	1
Journées d'audience (sauf pour l'audition des demandes d'ordonnance d'enquête)	24	16	20	14	16	18
Frais imposés	5 000 \$	29 000 \$	64 033 \$	3 000 \$	3 000 \$	30 325 \$
Frais perçus	-	3 750 \$	34 000 \$	1 000 \$	9 000 \$	5 000 \$
Pénalités administratives imposées	55 000 \$	401 100 \$	683 000 \$	177 500 \$	38 000 \$	1 523 500 \$
Pénalités administratives perçues	10 000 \$	51 100 \$	238 000 \$	7 500 \$	31 000 \$	50 000 \$
Remises ordonnées aux investisseurs	-	-	160 000 \$	-	33 000 \$	22 600 \$
Fonds perçus pour être remis aux investisseurs	-	-	25 090 \$	12 000 \$	45 000 \$	12 000 \$
Fonds versés aux investisseurs	-	-	23 090 \$	14 000 \$	39 000 \$	-

<sup>1</sup> Nouveaux paramètres de déclaration mis en œuvre en 2009.

<sup>2</sup> Calcul moyen effectué par le gestionnaire des activités et des données relatives à l'application de la loi (comprend le traitement des dossiers relatifs au Scamalyzr).

<sup>3</sup> Catégorie ajoutée en 2010-2011

L'objet des pénalités administratives est de protéger les investisseurs et les marchés financiers en dissuadant les intimés concernés et les autres de se livrer à une conduite indésirable. En général, de nombreux facteurs sont pris en considération par les comités d'audience lorsqu'il s'agit de déterminer l'importance de la pénalité, notamment la gravité de la contravention, le préjudice causé aux investisseurs et aux marchés financiers, la conduite antérieure et l'effet dissuasif recherché. Nous prenons les mesures qui s'imposent pour percevoir les pénalités au cas par cas. Les comités d'audience de la Commission ne tiennent habituellement pas compte de la possibilité de percevoir l'argent ni de la capacité de payer quand ils déterminent la valeur de la pénalité qu'ils vont imposer.

En vertu de la [Loi sur les valeurs mobilières](#), les pénalités perçues doivent être utilisées pour des activités qui servent les intérêts des investisseurs. Les sommes reçues au titre des pénalités sont déposées dans un compte distinct; elles ne font pas partie des recettes générales de la Commission et elles ne sont pas consacrées au financement de nos activités. Un exemple de la façon dont sont utilisés les produits des pénalités est le financement du programme *L'ABC de la sensibilisation à la fraude*. Ce programme est offert dans les deux langues par le [Saint John Volunteer Centre](#) afin d'apprendre aux Néo-Brunswickois à se protéger contre la fraude.

### INSTANCES

Quand une affaire exige l'intervention de la Commission, notre personnel chargé de l'application de la loi produit la preuve devant un comité d'audience composé de membres de la Commission qui siègent en qualité de tribunal

administratif. Cette année, pour aider les parties qui agissent sans avocat à s'y retrouver dans la procédure, nous avons mis au point un guide sur le processus des audiences de la Commission à leur intention.

Voici un résumé de certains des dossiers sur lesquels les comités d'audience de la Commission se sont penchés au cours de l'année financière. Chaque résumé de dossier contient une description de la nature de la contravention alléguée ou avérée au droit des valeurs mobilières ainsi que toutes les sanctions ordonnées dans la décision du comité d'audience.

### INCONDUITE DE LA PART DE PERSONNES INSCRITES [SELLARS, KEYBASE](#)

En 2009, les membres du personnel ont intenté une procédure devant le directeur général pour obtenir que les inscriptions de James Sellars et de Keybase Financial Group inc. soient assorties de modalités et de conditions. L'ACFM avait effectué une enquête qui, d'après les allégations des membres du personnel, avait révélé un recours important et inopportun à l'effet de levier dans les livres de Sellars sur les placements en fonds communs de clients.

Le directeur général a tenu une audience en février 2010 et, en août 2010, il a assorti de certaines modalités et conditions les inscriptions de Keybase et de Sellars, y compris d'une restriction sur le recours à l'effet de levier. Sellars a par la suite demandé que l'ordonnance soit révisée par un comité d'audience de la Commission. En janvier 2012, un comité d'audience a temporairement suspendu certaines des modalités et conditions imposées jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue dans cette affaire.

### VILLABAR REAL ESTATE INC.

En août 2011, un comité d'audience a entériné un règlement à l'amiable dans lequel les intimés ont admis avoir versé une rémunération à des particuliers qui les avaient aidés à vendre des placements sans avoir divulgué cette information aux investisseurs dans la notice d'offre. Les intimés ont également admis que leurs actes pouvaient être perçus comme une tentative de contourner le droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick qui, à cette époque, interdisait le paiement de commissions à des personnes autres que des courtiers inscrits. Le comité d'audience a imposé des pénalités administratives de 20 000 \$ à Villabar Real Estate inc., de 15 000 \$ à Ronald A. Medoff, de 10 000 \$ à St. Clair Research Associates inc. et de 5 000 \$ à Mayer Hoffer, et il a ordonné à tous les intimés de payer conjointement des frais de 5 000 \$. Aucun investisseur du Nouveau-Brunswick n'a perdu d'argent à cause des actes des intimés.

### NON CONFORMITÉ À UN RÈGLEMENT À L'AMIABLE

#### LOCATE TECHNOLOGIES ET TUBTRON CONTROLS

En mai 2011, un comité d'audience de la Commission a ordonné à Locate Technologies inc. de payer 750 000 \$ parce que la société avait violé les clauses d'un règlement à l'amiable qui donnait aux investisseurs une possibilité de récupérer leur argent. Il s'agit de la pénalité la plus élevée qui peut être imposée en application de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Une société du même groupe, Tubtron Controls inc., a également reçu l'ordre de payer 498 500 \$ pour avoir violé les clauses du même règlement.

Le comité d'audience a indiqué dans sa décision que les pénalités tenaient compte de la gravité de l'inconduite de ces sociétés. Il a ajouté que la violation d'un règlement à l'amiable

peut causer un préjudice aux investisseurs et porter atteinte à leur confiance dans les marchés financiers.

### PLACEMENTS ILLÉGAUX

#### MACCALLUM ET AUTRES

En octobre 2011, un comité d'audience a rendu deux ordonnances temporaires par consentement contre James A. MacCallum, de Jamestown, dans l'État de New York (auparavant de la région de Moncton), et Andrew J. Trites, d'Irishtown, au Nouveau-Brunswick. Les membres du personnel alléguaient que les intimés ont recueilli plus de 1,7 million de dollars auprès de quatre investisseurs du Nouveau-Brunswick sans se conformer au droit des valeurs mobilières et que ces placements étaient en défaut. Les ordonnances en question interdisent aux trois intimés de se prévaloir de toute exemption prévue par le droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, ce qui les empêche de faire des opérations sur valeurs mobilières directement avec le public au Nouveau-Brunswick pendant la durée de l'enquête. Ces interdictions demeureront en vigueur jusqu'à ce que la Commission rende une nouvelle ordonnance.

#### NEW CENTURY INTERNATIONAL

Deux résidents du Nouveau-Brunswick ont signalé qu'une société établie au Panama les avait sollicités au moyen de tactiques de vente sous pression pour qu'ils achètent des contrats à terme sur le gaz naturel. La société, New Century International, et un vendeur, Ray Reynolds, n'étaient pas inscrits pour effectuer des opérations sur valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick. À la suite d'une audience qui a eu lieu le 25 juillet 2011, un comité d'audience a rendu une ordonnance permanente interdisant aux deux parties d'effectuer toute opération sur valeurs mobilières et de se

prévaloir des exemptions prévues par le droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. Ni l'un ni l'autre des résidents n'avait investi d'argent dans la société.

### PRIEST, PHILLIPS

Le 17 novembre 2011, une ordonnance temporaire par consentement a été rendue contre William Watson Priest et Christopher Raymond Phillips, de Nackawic, au Nouveau-Brunswick, ainsi que contre plusieurs sociétés, à savoir 613247 N.B. Ltd., Priest Phillips Management Corp., DLC Priest Financial, Priest Financial Group, Priest Phillips Professional Corp. et Centum Home Mortgage Corp.

L'ordonnance interdit à Priest, à Phillips et aux sociétés en question de solliciter de l'argent de quiconque pour des activités d'investissement. Elle demeurera en vigueur jusqu'à ce que la Commission rende une nouvelle ordonnance. L'enquête était toujours en cours à la fin de l'année financière.

### WEERES, DONSZELMANN

Steven Vincent Weeres et Rebekah Donszelmann, tous deux de Millet, en Alberta, ont été impliqués dans un stratagème d'investissement à Fredericton dont ils faisaient la promotion sous le nom de Shaker Management Group inc. Les intimés ont effectué des opérations sur valeurs mobilières sans avoir été inscrits et sans avoir déposé de prospectus à la Commission.

En novembre 2011, un comité d'audience a statué que Weeres avait fraudé une investisseuse et qu'il avait fait des représentations interdites ainsi que des déclarations trompeuses ou erronées, parmi d'autres contraventions à la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Le 15 mars 2012, le comité d'audience a ordonné à Weeres de payer une pénalité administrative de 200 000 \$ et l'a exclu en permanence des marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Donszelmann a reçu l'ordre de payer 25 000 \$ et elle a été exclue des marchés financiers du Nouveau-Brunswick pendant 20 ans.

Le comité d'audience a aussi ordonné aux intimés de payer 13 575 \$ pour les frais d'enquête et d'audience et de rembourser 22 600 \$ à une investisseuse qui avait subi des pertes financières importantes après avoir investi dans le stratagème.

### ENGAGEMENTS

Nous avons exigé [des engagements](#) des parties suivantes, parce qu'elles paraissaient s'être livrées à des activités sans avoir été inscrites ou parce qu'elles ne s'étaient pas conformées par ailleurs au droit des valeurs mobilières. Ces parties ont promis de cesser volontairement de se livrer aux activités décrites dans leur engagement.

23 janvier 2012

[Managed Petroleum Group, inc.](#) de Richardson, Texas

23 mars 2012

[Action Twenty Ltd](#) de Lyttleton, Nouveau-Brunswick

23 mars 2012

[Falcon Petroleum Resources, L.L.C.](#) de Hurst, Texas

26 mars 2012

[Secured Precious Metals International, inc.](#)  
de Fort Lauderdale, Floride

### ÉTABLIR DES RÈGLES

#### DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Les membres du personnel de la CVMNB continuent leur travail au sein du Comité des dérivés des ACVM. Le [Document de consultation 91-401](#) a été rendu public dans le but de recueillir des commentaires et le comité continue de suivre l'évolution des projets de réglementation et de la législation à l'échelle internationale. Dans le cadre de cette démarche, le comité a préparé trois documents – qui s'inscrivent dans une série de huit – sur la réglementation des dérivés de gré à gré au Canada : [Référentiels centraux de données](#), [Surveillance et application de la loi](#) et [Séparation et transférabilité](#).

Le comité entretient des rapports avec des organismes de réglementation étrangers pour mettre au point des règles qui respectent les normes acceptées sur le plan international. Le marché canadien des dérivés de gré à gré occupe une part relativement petite du marché mondial. Les règles mises au point pour le marché canadien doivent s'aligner sur la pratique internationale, parce que la majorité des opérations par des participants aux marchés canadiens ont une contrepartie internationale. Nous tenons compte du fait que les participants aux marchés et les infrastructures des marchés financiers canadiens devraient avoir accès sans restriction au marché international et qu'ils sont réglementés conformément aux principes internationaux.

#### EXEMPTIONS POUR L'INVESTISSEMENT D'UNE SOMME MINIMALE ET POUR PLACEMENT AUPRÈS D'INVESTISSEURS QUALIFIÉS

En novembre, avec les autres compétences des ACVM, nous avons publié le [Document de consultation 45-401 du personnel des ACVM – Examen des dispenses pour investissement d'une somme minimale et pour placement auprès d'investisseurs qualifiés](#). La modification de ces exemptions pourrait avoir des répercussions pour les divers participants aux marchés financiers du Nouveau-Brunswick.

La consultation a pour but de faire en sorte que ces deux dispenses continuent de répondre aux besoins des participants au marché en trouvant le juste équilibre entre la nécessité de protéger les investisseurs et la possibilité de lever des fonds efficacement sur les marchés financiers canadiens.

Nous avons consulté les parties intéressées, y compris les investisseurs, les émetteurs, les courtiers et les conseillers juridiques et autres, pour qu'elles nous aident à cerner les enjeux. Leur apport nous permettra de décider si des changements sont nécessaires ou opportuns.

Nous avons publié un numéro spécial de notre bulletin [Les voiles au vent](#) pour donner un aperçu des changements envisagés ainsi que les grandes lignes de ces deux exemptions. Nous avons aussi pris directement contact avec des participants aux marchés financiers et nous avons organisé un atelier à nos bureaux pour recueillir des commentaires. Nous avons créé un formulaire à remplir en format PDF dont les intéressés pouvaient se servir pour répondre au document de consultation en ligne.



**14 employés**

**Contribuent à l'harmonisation de l'industrie des valeurs mobilières à travers**

**LES AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES SUR**



**16 comités permanents**



**22 sous-comités**



**29 comités chargés de projets**



**14 employés**

**Contribuent à  
l'harmonisation de  
l'industrie des  
valeurs mobilières  
à travers**

**COSRA, NASAA et  
Forum conjoint des  
autorités de  
réglementation du  
marché financier sur**



**9 comités**

### REFONTE DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Pour améliorer les services offerts au public, nous avons élaboré un plan ambitieux de refonte des règles existantes et de leurs modifications futures. Idéalement, nous avons comme but de publier les versions refondues des règles lorsque leurs modifications entreront en vigueur, dans la mesure du possible.

### MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

#### MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

En décembre 2011, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a adopté des modifications à la [Loi sur les valeurs mobilières](#) qui avaient été proposées par la Commission. Ces changements permettent maintenant de reconnaître et de surveiller les organismes de surveillance des vérificateurs et de réglementer les organismes de notation. Ils donnent aussi plus de mordant à nos mesures d'application de la loi, car nous sommes maintenant en mesure de poursuivre une personne qui fait un faux témoignage. Les modifications à la loi précisent que la Commission est autorisée à divulguer de l'information lorsqu'il s'agit de protéger le public et, à l'inverse, que la Commission est autorisée à empêcher la divulgation de renseignements confidentiels. Ces modifications concordent avec les dispositions similaires des lois sur les valeurs mobilières des autres administrations canadiennes.

### MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 2010-127 DU NOUVEAU-BRUNSWICK – RÈGLEMENT SUR L'ÉTABLISSEMENT DE RÈGLES

Nous avons recommandé au gouvernement plusieurs modifications au Règlement 2010-127 du Nouveau-Brunswick – *Règlement sur l'établissement de règles*. La première modification que nous avons recommandée concerne l'inclusion d'un formulaire pour nous permettre d'exécuter un mandat dans la province au nom d'une autre administration. La deuxième modification que nous avons proposée réduit de 60 à 30 jours la durée minimale de la période au cours de laquelle des commentaires peuvent être formulés lors d'une deuxième consultation publique au sujet d'un projet de règle. Ces dispositions nous permettront d'harmoniser notre réglementation avec celle des autres compétences au pays et elles feront en sorte que les nouvelles règles entreront en vigueur au même moment d'un bout à l'autre du pays.

## DES RÈGLES QUI PROTÈGENT LES NÉO-BRUNSWICKOIS

### DONNER DES AVIS ET DU SOUTIEN

**Faites la connaissance d’Erin Toole, conseillère juridique.**



Le travail d’Erin consiste à donner des avis et du soutien juridiques aux membres et aux employés de la Commission. Il exige d’elle qu’elle se tienne au courant des plus récents développements concernant les lois et les politiques sur les valeurs mobilières. Elle fait partie de l’équipe de la Division du contentieux, dont les membres connaissent à fond la [Loi sur les valeurs mobilières](#). Elle est habituellement ensevelie sous la paperasse, mais elle a acquis la faculté d’analyser une situation rapidement et efficacement.

Erin donne aussi un coup de main aux membres et membres supplémentaires de la Commission; qu’elle les aide dans la préparation d’audiences ou pour rendre des décisions dans les affaires quasi judiciaires, Erin effectue beaucoup de recherche.

Avant de se joindre à la Commission en 2006, Erin exerçait le droit dans un cabinet privé de Toronto. Elle a de l’expérience en droit administratif, en droit des valeurs mobilières et en droit des sociétés. Elle est membre de l’Association du Barreau canadien, du Barreau du Nouveau-Brunswick et du Barreau du Haut-Canada. Elle est également présidente sortante de la division du Nouveau-Brunswick de l’Association canadienne des conseillers juridiques d’entreprises.

## FAVORISER LES MARCHÉS FINANCIERS

Nous avons comme objectif de favoriser le développement des marchés financiers du Nouveau-Brunswick en faisant en sorte que notre structure de réglementation facilite l'accès aux capitaux, la prospérité et l'indépendance économique. Il s'agit d'un objectif que nous ne pouvons pas atteindre isolément et qui n'est pas facilement mesurable. Toutefois, en faisant régulièrement le point sur la situation et en sollicitant des avis en cours de route, nous espérons créer une impulsion vers sa réalisation.

Nous prenons des initiatives qui renforcent l'infrastructure des marchés financiers et qui améliorent l'accès aux capitaux. Notre initiative [Pleines voiles](#) nous met directement en contact avec les investisseurs et les participants aux marchés financiers du Nouveau-Brunswick grâce à nos activités de recherche et d'éducation.

Nous allons parvenir à améliorer les marchés financiers au Nouveau-Brunswick en travaillant avec des groupes de toute la province. Tous nos ateliers éducatifs, tous nos webinaires et toutes nos activités sont tenus en collaboration avec des organisations clés de l'industrie.



COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK



# FAVORISER LES MARCHÉS FINANCIERS

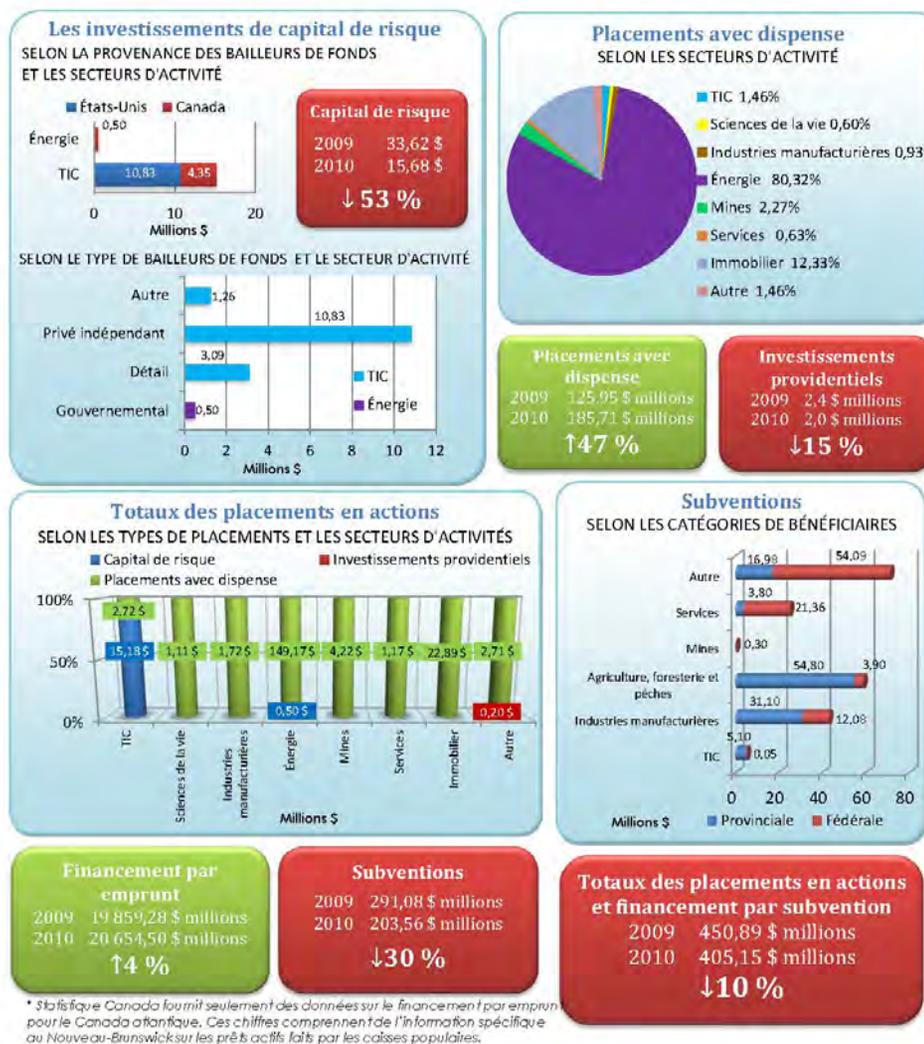
## RECHERCHE

L'un de nos défis est de comprendre comment se répercutent nos efforts pour développer les marchés financiers. En 2010, nous avons réalisé une étude sur les marchés financiers au Nouveau-Brunswick. Celle-ci nous a permis de mieux comprendre qui exerce des activités et joue un rôle dans les marchés financiers et quels seraient les principaux indicateurs de rendement que nous pourrions commencer à suivre.

En 2011, nous avons mené un autre projet de recherche à l'aide des statistiques de 2010 sur les marchés financiers, avec la collaboration de M. Dharendra Shukla, professeur à l'Université du Nouveau-Brunswick, et d'un étudiant du M.B.A. au campus de l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John. Cette recherche a permis d'étoffer les principaux indicateurs de rendement et de créer le [Tableau de bord sur le rendement des marchés financiers](#). Ces paramètres continueront d'être mis à jour annuellement. Avec le temps, nous espérons pouvoir dégager les tendances révélatrices d'une croissance des marchés financiers. Ces paramètres nous aident aussi à mettre au point des programmes et des services en fonction des domaines qui ont besoin d'une attention particulière.

Dans le cadre de nos recherches, nous avons constaté que le marché dispensé et le capital de risque jouent un rôle important dans nos marchés financiers. Nous avons donc tenu des ateliers éducatifs sur la façon d'avoir recours au marché dispensé comme moyen de lever des capitaux.

**Tableau de bord sur le rendement des marchés financiers au Nouveau-Brunswick en 2010**



## FAVORISER LES MARCHÉS FINANCIERS

### ÉDUCATION

[Apprendre les rouages financiers](#) est le nom de notre initiative d'éducation sur les marchés financiers. Nous avons offert des ateliers partout dans la province sur les exemptions dans les marchés financiers et sur la dispense pour les placements au moyen d'une notice d'offre. Nous avons diffusé la même information dans une série de courtes vidéos en ligne.

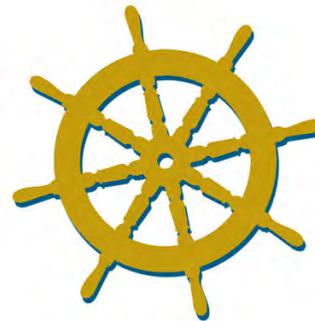
Nous soutenons les activités de développement des marchés financiers de nombreux groupes partout dans la province. Nous avons présenté des exposés sur les moyens de réunir des capitaux et nous avons fait partie de jurys de divers concours de plans d'affaires ou de projets lancés par des étudiants. Notre participation a contribué à faire mieux connaître aux participants les enjeux en matière de mobilisation de fonds et de leur faire mieux comprendre comment avoir accès aux capitaux au Nouveau-Brunswick.

- Concours Percée de la [FINB](#);
- Concours de simulation boursière de l'Université de Moncton;
- Assemblée annuelle des CGA à Saint John;
- Assemblée annuelle des CBDC;
- Série conférences-midi de Cox & Palmer;
- Vitrine Les connections du capital de Tech Sud-Est;
- Atelier pour entrepreneurs du McKenzie College;
- Conférencier invité sur divers sujets à l'UNB;
- programme de formation des chefs de file en entrepreneuriat à l'institut G. Wallace F. McCain Institute de l'UNB.

### Apprendre les rouages financiers



**8 localités du  
Nouveau-Brunswick**



**18 exposés sur les  
marchés financiers**



**501 participants aux  
marchés financiers**

## FAVORISER LES MARCHÉS FINANCIERS

### ACTION

Nous continuons de jouer un rôle dans le projet Futur N.-B. du [Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick](#). Nous avons participé à une série de dialogues avec des intervenants du Nouveau-Brunswick, dirigés par Francis McGuire, sur les enjeux en matière d'accès aux capitaux dans six localités au cours du mois de mars.

*Pleines voiles*, notre initiative sur le développement des marchés financiers, a été présentée cette année dans le cadre d'une [série de webinaires](#). Nous avons décidé de proposer des webinaires après avoir pris connaissance de l'opinion de nos intervenants sur les marchés financiers. [Les webinaires sont archivés sur notre site Web](#) et peuvent être visionnés n'importe quand.

Comme préparatif pour les deux premiers webinaires, nous avons demandé à sept personnalités du monde des affaires du Nouveau-Brunswick de répondre à la question suivante : « *Que doit-il se produire pour améliorer l'accès aux capitaux au Nouveau-Brunswick?* ». Ces [articles d'opinion](#) ont été publiés en ligne ainsi que dans un numéro spécial de notre bulletin *Les voiles au vent*. Le Telegraph-Journal a également rédigé une série d'articles sur le même sujet.

### ARTICLES DE CONTRIBUTEURS INVITÉS

#### QUELLES MESURES DOIVENT ÊTRE PRISES POUR FACILITER L'ACCÈS AUX CAPITAUX AU N.-B.?

*Les PME doivent être prêtes à avoir recours aux placements en actions* – David Campbell

*Place à l'innovation : penser et agir comme un entrepreneur* – Dr Dhirendra Shukla

*Tous ont un rôle à jouer* – Ross Finlay

*Collaboration régionale* – Peter Clark

*Encourager la concurrence* – Calvin Milbury

*Passer des idées à l'action* – Jeff Harriman

*Passer de la parole aux actes* – Nancy Mathis

L'idée était de faire parler les Néo-Brunswickois de l'état des marchés financiers du Nouveau-Brunswick.

Lors du premier webinar, les experts ont parlé de leur expérience en tant qu'investisseurs providentiels. Ils ont décrit ce que les investisseurs providentiels attendent des entrepreneurs, comment les entreprises peuvent se préparer en vue d'un investissement providentiel et comment trouver des investisseurs providentiels.



*Animatrice : Nancy Mathis, G. Wallace F. McCain Institute, UNB.*

*Experts : Gary Smith, investisseur providentiel, et Ross Finlay, investisseur providentiel et directeur général du First Angel Network*

## FAVORISER LES MARCHÉS FINANCIERS

Le [deuxième webinaire](#) était axé sur la question suivante : « *Quelles mesures doivent être prises pour faciliter l'accès aux capitaux au Nouveau-Brunswick?* ». Le webinaire a suscité un débat sur le paysage financier actuel au Nouveau-Brunswick, la conjoncture économique qui affecte nos marchés financiers et le rôle que les Néo-Brunswickois peuvent jouer pour améliorer l'accès aux capitaux. Les membres de notre groupe d'experts ont donné leur point de vue et ont répondu aux questions sur les façons d'inciter les Néo-Brunswickois à investir dans les compagnies du Nouveau-Brunswick.



*Animateur : David Campbell, journaliste et expert du développement économique.*

*Experts : Francis McGuire, de Major Drilling, Janice MacPherson, du G. Wallace F. McCain Institute de l'UNB, et Scott Walton, d'Enovex*

Le [troisième webinaire](#) visait à répondre à la question suivante : « *Êtes-vous prêt pour l'investissement?* ». Il a donné l'occasion de tirer des leçons des cas de réussite au Nouveau-Brunswick. Nos experts chevronnés ont fourni de l'information sur les moyens d'attirer des investissements, sur ce que les investisseurs recherchent et sur ce que les entreprises doivent attendre d'un investisseur, entre autres expériences.



*Animateur : Calvin Milbury, Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick.*

*Experts : Jeff White, d'East Valley Ventures, Betsy Kelly, de Radian6, et Yan Simard, de Zaptap.*

## RAPPORTS PÉRIODIQUES

Nous faisons le point sur l'avancement de nos travaux pour que les Néo-Brunswickois puissent constater comment nous améliorons collectivement nos marchés financiers.

Notre [bulletin \*Les voiles au vent\*](#) est un des moyens que nous employons pour faire rapport sur nos activités.

## FAVORISER LES MARCHÉS FINANCIERS

Il met en évidence les exemples à suivre et les défis auxquels font face les marchés financiers au Nouveau-Brunswick. Nous avons publié quatre bulletins au cours de l'année, dont deux étaient des numéros spéciaux sur la [série d'articles de Pleines voiles](#) et sur la consultation des ACVM au sujet de la dispense pour l'investissement d'une somme minimale de 150 000 \$ et de la dispense pour placement auprès d'investisseurs qualifiés. Nous avons fait parvenir le bulletin par courriel à plus de 400 [abonnés](#) et nous l'avons aussi envoyé par la poste à 110 groupes partout dans la province. Dans chaque numéro de notre bulletin, nous invitons des collaborateurs de l'industrie à exposer des points de vue différents et à entamer des échanges.

### PARAMÈTRES

#### CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES INVESTISSEURS DANS LES PETITES ENTREPRISES (CIPE)

Le programme du CIPE du [ministère des Finances](#) a connu une autre année fructueuse l'an passé. Le ministère des Finances a enregistré le deuxième plus haut total de demandes et d'investissements depuis la mise en œuvre du programme en août 2003. Au cours des huit dernières années, les investissements ont dépassé 76,6 millions de dollars. Il y a eu 64 demandes approuvées qui ont donné lieu à un total de 16,6 millions de dollars en investissements de la part de 372 investisseurs particuliers en 2011. Même si le nombre de demandes et le total investi ont été inférieurs à ceux de 2010, ce programme continue d'être prisé par les sociétés établies au Nouveau-Brunswick qui cherchent à lever des fonds propres et par les Néo-Brunswickois désireux d'investir localement tout en bénéficiant d'un crédit d'impôt.

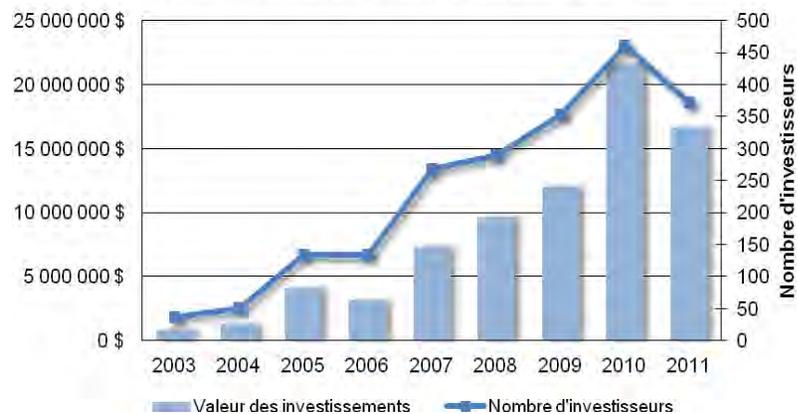
#### INVESTISSEMENT PROVIDENTIEL

L'investissement providentiel est un apport important au début de la croissance d'une entreprise, parce qu'il agit généralement comme levier pour susciter d'autres investissements. Le [First Angel Network \(FAN\)](#) est le seul réseau officiel d'investisseurs providentiels dans les Maritimes. En tout, 31 des 92 investisseurs associés au FAN étaient des résidents du Nouveau-Brunswick en 2011.

FAN a pour objectif de réaliser quatre investissements par année dans l'ensemble du Canada atlantique. Le Nouveau-Brunswick continue de produire des possibilités d'investissement de qualité qui attirent l'attention des membres de ce groupe. FAN a effectué un investissement d'une valeur de 440 000 \$ dans une compagnie du Nouveau-Brunswick en 2011, comparativement à un placement de 200 000 \$ l'année précédente.

#### Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises (CIPE)

Source: Ministère des Finances du Nouveau-Brunswick

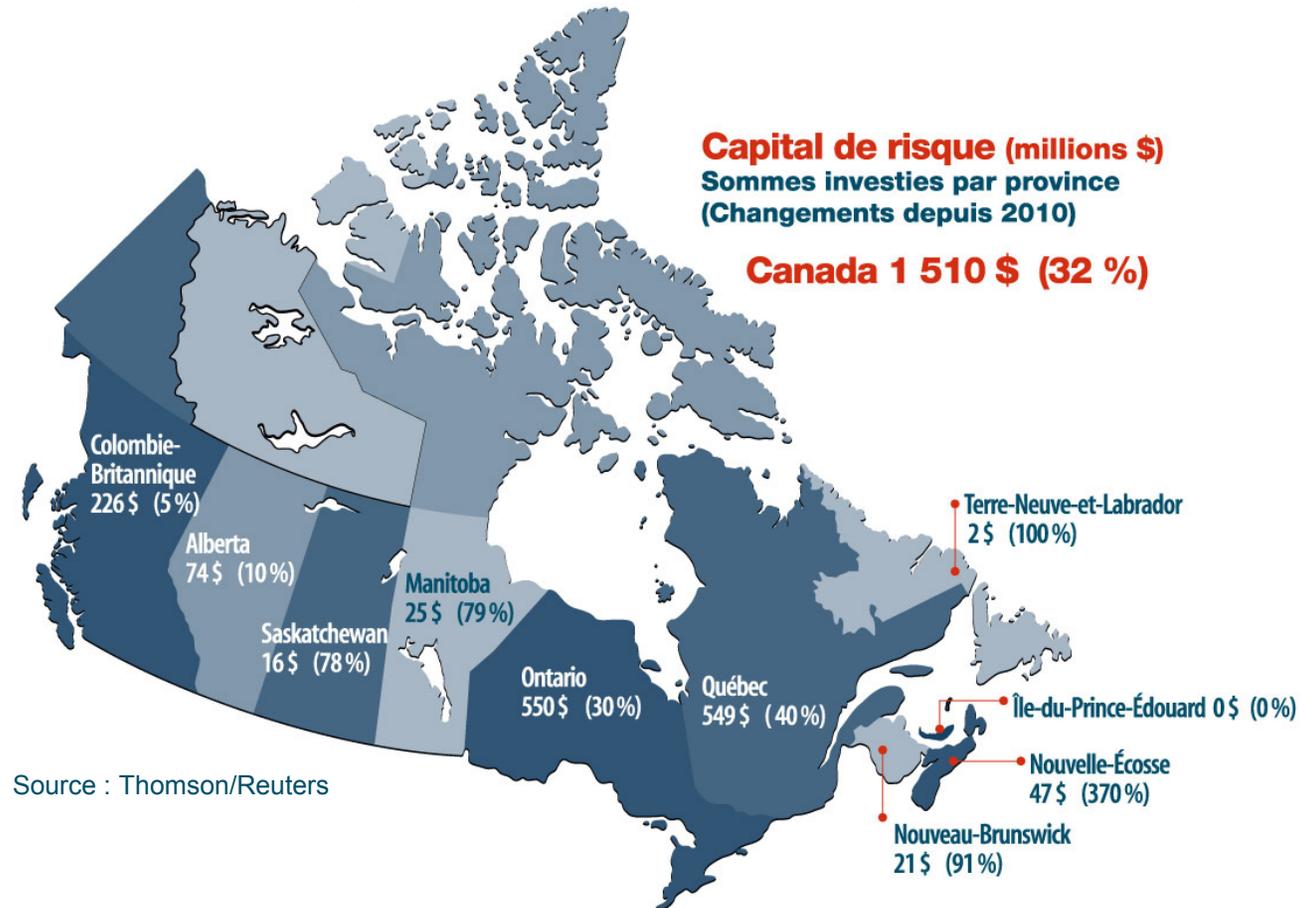


## FAVORISER LES MARCHÉS FINANCIERS

### CAPITAL DE RISQUE

Les entreprises qui désirent commercialiser leurs produits de recherche et développement ou se préparer à entrer sur le marché sont souvent à la recherche d'un investissement de capital de risque pour prendre le relais du financement providentiel. L'injection de capital de risque en début de croissance est essentielle pour aider une entreprise à passer à l'étape suivante de son développement.

Les investissements totaux de capital de risque au Canada ont continué leur remontée en 2011 avec une augmentation de 32 pour cent. Le Nouveau-Brunswick a connu une hausse spectaculaire de plus de 90 pour cent en 2011, avec des investissements totaux de 21 millions de dollars dans six sociétés de la province.



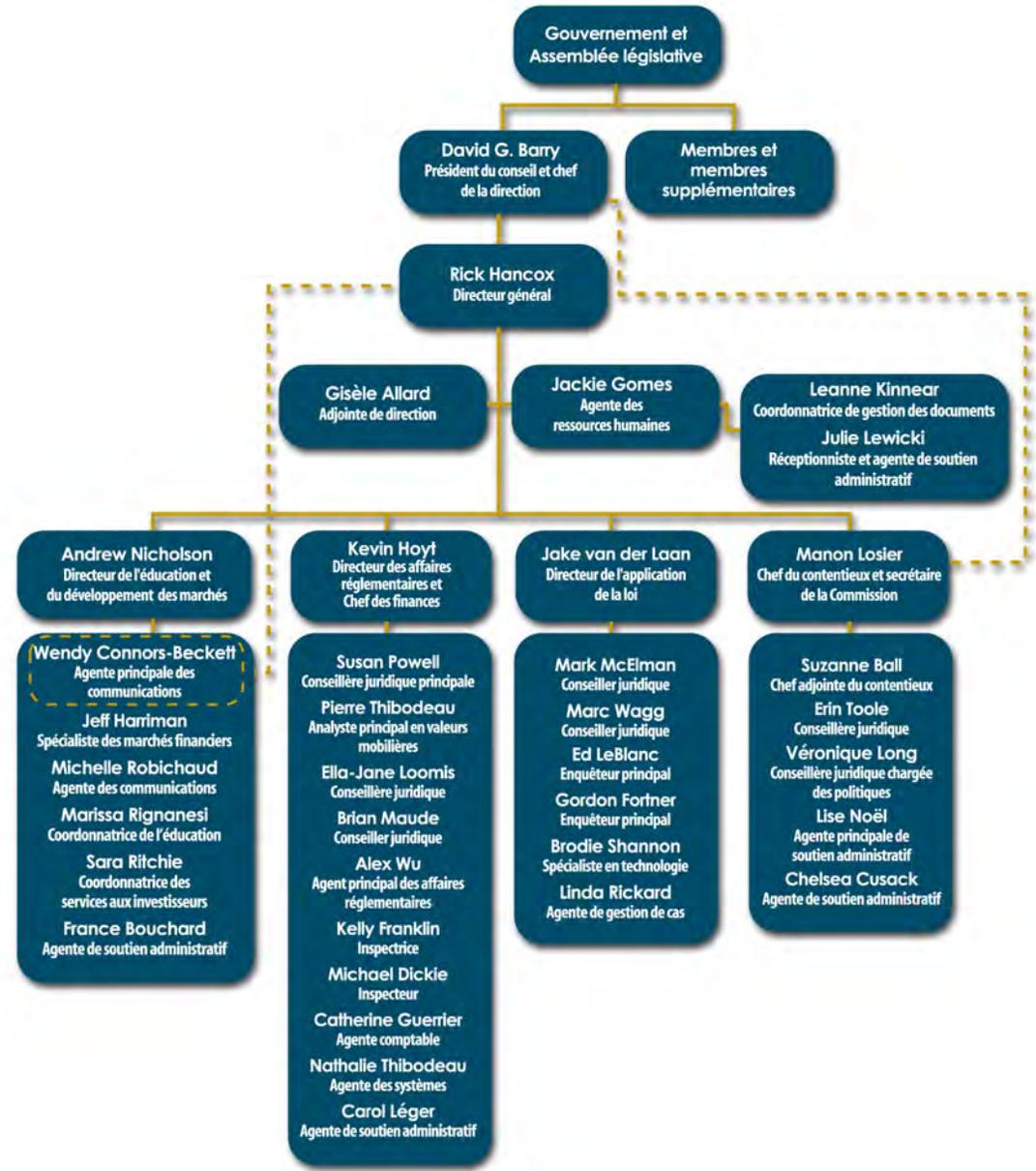
## MEMBRES DU PERSONNEL



[Liste des membres du personnel en ligne](#)

# ORGANIGRAMME

*Pour atteindre l'excellence dans l'exécution de nos responsabilités, nous reconnaissons que nous devons investir dans nos gens pour renforcer leurs compétences, leur leadership et l'efficacité de leur travail d'équipe.*



## PROFIL DE L'ORGANISME

Nous sommes dirigés par un conseil d'administration composé de cinq membres à temps partiel et d'un président et chef de la direction à temps plein. Nos membres coordonnent la direction de la Commission, établissent des règles, recommandent des modifications à la [Loi sur les valeurs mobilières](#) et agissent comme tribunal dans le cadre d'audiences pour appliquer la loi ou pour instruire d'autres affaires.

Nous comptons également sur un personnel hautement spécialisé qui élabore, applique et fait respecter la réglementation sur les valeurs mobilières dans le but de protéger les investisseurs. Les membres de notre personnel sont des avocats, des comptables, des enquêteurs, des experts des politiques et des spécialistes des valeurs mobilières, des finances, de l'éducation, des communications et du développement des marchés financiers. Notre culture organisationnelle aide les membres du personnel à mettre en valeur leurs talents dans le but d'accroître notre capacité de nous acquitter de notre mandat.

Nous acceptons et reconnaissons sans réserve les obligations qui sont les nôtres en vertu de la [Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick](#). Nous sommes déterminés à fournir des services de qualité aux membres du public dans la langue officielle de leur choix et à favoriser l'emploi équilibré des deux langues officielles dans le milieu de travail. Nous nous efforçons de respecter l'esprit de la [Politique et des lignes directrices sur la langue de travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick](#). Même si la langue de travail et la langue de service ne relèvent pas de la même sphère, il est essentiel à nos yeux qu'elles aient des liens entre elles pour témoigner de l'importance

que notre organisme accorde aux questions qui touchent les langues officielles.

Au cours de l'année financière, dans le cadre de nos activités permanentes dans le domaine des langues officielles, nous avons mis au point du matériel documentaire pour aider les membres du personnel à comprendre les exigences en matière de langues officielles et aussi pour mettre à leur disposition certaines des ressources dont ils pourraient avoir besoin pour dispenser des services au public.

Pour atteindre l'excellence dans l'exécution de nos responsabilités, nous reconnaissons que nous devons investir dans nos gens pour renforcer leurs compétences, leur leadership et l'efficacité de leur travail d'équipe. Nous nous employons à créer un milieu de travail souple, participatif et solidaire qui est axé sur l'épanouissement, le perfectionnement et la satisfaction des employés. Nous avons pour but d'être un employeur de choix et nous offrons à nos employés des pratiques avant-gardistes et des solutions novatrices en contrepartie de leur travail et de leurs efforts dévoués.

*Nous sommes déterminés à fournir des services de qualité aux membres du public dans la langue officielle de leur choix et à favoriser l'emploi équilibré des deux langues officielles dans le milieu de travail.*

### CONFIDENTIALITÉ

Notre [déclaration sur la confidentialité](#), qui est affichée dans notre site Web, témoigne de l'importance qu'accorde la Commission au respect de la vie privée et à la protection des renseignements personnels. Cette déclaration, qui est compatible avec la Politique sur la protection de la vie privée de la Commission, donne au public les grandes lignes de notre stratégie en matière de confidentialité, y compris notre engagement de gérer et protéger les renseignements de manière conforme aux dispositions de la [Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée](#), de la [Loi sur les valeurs mobilières](#) et des politiques, directives et méthodes de notre Commission. La déclaration contient également les coordonnées de l'agent de la protection de la vie privée pour la Commission.

### PROGRAMME DE STAGE EN DROIT

Pour la troisième année consécutive, la Commission a offert un stage à un étudiant en droit, en collaboration avec trois autres organismes du Nouveau-Brunswick : Commission de l'énergie et des services publics, Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick et Aide juridique. Ce programme permet à un étudiant en droit de satisfaire aux exigences du Barreau du Nouveau-Brunswick à l'égard d'un plan éducatif visant à lui faire acquérir une connaissance pratique des principaux domaines d'exercice du droit.

### DIVULGATIONS DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

La [Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public](#) encourage les employés des services publics provinciaux à signaler tout acte répréhensible qui a été commis ou qui est sur le point d'être commis au travail et qui est susceptible d'être illégal, dangereux pour le public ou préjudiciable à l'intérêt public. La loi protège

contre toutes représailles les employés qui divulguent ces actes et elle met un processus équitable et objectif à la disposition des employés qui sont soupçonnés d'avoir commis un acte répréhensible.

Nous sommes heureux de signaler qu'il n'y a eu aucune divulgation ni allégation au sujet d'un employé de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick sous le régime de la [Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public](#) en 2011-2012.

### ORGANISME DE RÉGLEMENTATION NATIONAL

En juillet 2009, le gouvernement fédéral a mis sur pied le [Bureau de transition canadien en valeurs mobilières](#) (BTCVM). Le mandat du BTCVM consistait à rédiger une loi fédérale sur les valeurs mobilières. Le Bureau a recommandé la création d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières. Le gouvernement fédéral s'est adressé à la Cour suprême pour lui demander de déterminer s'il avait le pouvoir constitutionnel d'aller de l'avant à cet égard.

Dans l'intervalle, le Nouveau-Brunswick ainsi que neuf autres provinces et territoires ont accepté de collaborer avec le BTCVM dans le but de mettre au point un modèle susceptible d'améliorer la structure de la réglementation des valeurs mobilières au Canada tout en répondant aux besoins des provinces et des territoires.

Dans sa décision rendue le 22 décembre 2011, la Cour suprême du Canada a statué que la réglementation des valeurs mobilières ne relève pas de la compétence législative du Parlement du Canada. Le gouvernement fédéral est en train d'étudier cette décision ainsi que ses retombées.

### RÔLE DES MEMBRES

En leur qualité d'administrateurs de la Commission, les six membres rendent compte au gouvernement, par l'intermédiaire de la [ministre de la Justice et de la Consommation](#), de l'application adéquate de la [Loi sur les valeurs mobilières](#) et de la gouvernance de la Commission. Les membres mettent en pratique leurs compétences dans le cadre de la surveillance de la gestion, de l'élaboration des politiques et des audiences. Il incombe également aux membres d'analyser l'affectation des ressources, la gestion des risques, les principes d'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion. Le mandat des membres de la Commission, qui se trouve dans la [Politique sur la régie interne](#), est également affiché dans notre site Web.

En tant que membre à temps plein de la Commission et conformément à la [Loi sur les valeurs mobilières](#), le président du conseil agit en qualité de chef de la direction. Il est responsable de l'application de la [Loi sur les valeurs mobilières](#) et relève directement de l'Assemblée législative par l'entremise de la ministre de la Justice et de la Consommation. Il préside les réunions de la Commission et il est responsable au bout du compte du rendement global et de la gestion de l'organisme. La description de tâches du président du conseil et chef de la direction figure dans la [Politique sur la régie interne](#).

À titre de responsables de l'élaboration de politiques, les membres se réunissent pour étudier les initiatives et les priorités réglementaires, pour examiner et approuver les règles et les politiques et pour recommander des modifications à la [Loi sur les valeurs mobilières](#). Dans leur rôle quasi judiciaire, les membres statuent sur des questions de réglementation et d'application de la loi.

En raison des exigences linguistiques et de la diversité des questions à examiner, la Commission compte également trois membres supplémentaires dont le rôle est de faire partie des comités d'audience selon les besoins.

### INDÉPENDANCE

À l'exception du président du conseil, les membres doivent être indépendants de la Commission et ne doivent pas avoir une association directe ou indirecte avec la Commission qui pourrait raisonnablement les empêcher de faire preuve d'un jugement indépendant dans l'exercice de leurs fonctions à la Commission. Dans le cadre de chaque réunion de la Commission et de ses comités, les membres se réunissent en privé avec le président du conseil, sans le personnel. Cette rencontre est suivie d'une réunion à huis clos des membres indépendants seulement. Cette partie de la réunion est présidée par le membre principal ou, dans le cas des comités permanents, par la personne qui exerce la présidence du comité.

Notre [Politique sur la régie interne](#) prévoit que les membres indépendants doivent désigner un membre principal qui veille à ce que la Commission agisse indépendamment de la direction. Anne La Forest a été nommée membre principal en 2008 et elle a continué d'agir à ce titre au cours des exercices financiers 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012. En tant que membre principal, Mme La Forest convoque les membres pour qu'ils se réunissent en l'absence du président du conseil et chef de la direction et, en collaboration avec les membres, elle dresse l'ordre du jour et elle préside les réunions. Elle reçoit l'ordre du jour des réunions des comités permanents et elle peut assister à celles-ci. Elle préside et occupe les fonctions du président du conseil en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de celui-ci lors d'une réunion de la Commission.

### COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE

La Commission tient le profil global de son organisation qu'elle passe en revue régulièrement. Ce profil décrit la combinaison d'antécédents, de compétences et d'expérience dont la Commission a besoin pour orienter sa stratégie et ses activités professionnelles courantes. Lorsqu'un poste devient vacant, les compétences exigées des candidats sont déterminées en tenant compte de ce profil. Le tableau ci-dessous décrit les compétences et l'expérience actuelles de la Commission.

Compétences et expérience	Niveau de compétences et de connaissances
Gestion	6
Affaires	6
Comptabilité	5
Financement des entreprises	4
Banques	3
Assurances	4
Valeurs mobilières et placements	5
Autres postes d'administrateurs	5
Gouvernement et secteur public	5
Technologie de l'information	4
Aisance dans les deux langues officielles	2
Connaissance et engagement des intervenants	5
Communications	5
Droit	3
Arbitrage	5
Régie interne	6

### COMITÉS

La Commission s'est dotée de trois comités permanents : le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et de la régie interne et le Comité sur le déroulement des audiences. Les mandats de ces comités sont établis dans notre [Politique sur la régie interne](#). On s'attend des membres des comités qu'ils aient le temps, l'expérience et la formation nécessaires pour faire partie de leur comité et que leur adhésion à d'autres commissions ou comités de l'extérieur ne porte pas atteinte à leur capacité de participer aux délibérations de celui-ci. Seuls les membres indépendants peuvent être membres du Comité de vérification et du Comité des ressources humaines et de la régie interne. Le président du conseil assiste aux réunions des comités sur invitation, sauf dans le cas du Comité sur le déroulement des audiences, dont il est le président.

**LIEN DU RAPPORT COMPLET DE RÉGIE INTERNE**

Membres	Réunions					Audiences		
	Commission (13)	Extraordinaires <sup>1</sup> (4)	Comité de vérification (6)	Comité des ressources humaines et de la régie interne (6)	Comité sur le déroulement des audiences (2)	Journées d'audience	Préparation des audiences et délibérations	Exemptions et autres demandes (7)
David G. Barry, c.r.	13/13	2/4 <sup>2</sup>	6/6	6/6	2/2	s.o.	s.o.	7
Anne La Forest	13/13	2/4 <sup>2</sup>	6/6	,5/,5 <sup>3</sup>	2/2	5	21	1
Sheldon Lee	13/13	4/4	6/6	,5/,5 <sup>3</sup>	2/2	1	2	1
Kenneth Savage	13/13	4/4	6/6	6/6	2/2	3,5	9	3
Céline Trifts	13/13	2/4 <sup>2</sup>	s.o.	6/6	2/2	9,5	24,5	2
Harry H. Williamson, c.r.	13/13	4/4	s.o.	6/6	2/2	0	0	0
Membres supplémentaires	Réunions					Audiences		
Denise A. LeBlanc, c.r.	s.o.	1/1	s.o.	s.o.	2/2	6,5	14,5	s.o.
Tracey DeWare	s.o.	2/2 <sup>4</sup>	s.o.	s.o.	2/2	2	4,5	s.o.
Guy G. Couturier, c.r.	s.o.	0/1	s.o.	s.o.	2/2	5	29,5	s.o.

<sup>1</sup> Les réunions extraordinaires comprennent les séances de planification stratégique et de formation.

<sup>2</sup> Ces membres n'ont pas participé à deux réunions de la Commission afin d'éviter des conflits d'intérêts.

<sup>3</sup> Bien qu'ils ne soient pas des membres réguliers du Comité des ressources humaines et de la régie interne, ces membres ont été invités à une réunion précise pour participer à une évaluation.

<sup>4</sup> M<sup>me</sup> DeWare a participé à un atelier d'orientation à la suite de sa nomination.

### RÉMUNÉRATION

#### MEMBRES

Le [Règlement administratif n° 1 sur la conduite générale des affaires](#) prescrit le salaire, les provisions et les indemnités, s'il y a lieu, pour le président du conseil, les membres, les membres supplémentaires, les présidents des comités et le membre principal.

	Salaire	Provision annuelle	Indemnité
Président du conseil et chef de la direction	Au plus 175,000 \$	s.o.	s.o.
Membres	s.o.	10 000 \$	350 \$
Membres supplémentaires	s.o.	5 000 \$	350 \$

Remarque : Le membre principal et les présidents des comités reçoivent une provision additionnelle de 2 000 \$ par année.

#### PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE LA DIRECTION

Le président du conseil et chef de la direction a touché un traitement de base de 163 381 \$ et des avantages sociaux qui comprennent une assurance pour soins de santé et soins dentaires, une assurance-vie, une indemnité de 11 454 \$ pour tenir lieu de pension (le montant le moins élevé entre 9 % du traitement de base et la moitié de la cotisation maximale déductible au titre des REER), des congés annuels, un stationnement et l'usage d'un véhicule. Les frais du président du conseil, qui incluent les dépenses de fonctionnement d'un véhicule, les déplacements, les repas, l'hébergement, le stationnement et la formation, se sont élevés à 28 986 \$.

#### RÉMUNÉRATION ET FRAIS DES MEMBRES EN 2011-2012

Le tableau ci-dessous contient les provisions et les indemnités versées aux membres ainsi que les frais de déplacement, de repas, d'hébergement, de stationnement et de formation pour l'exercice financier 2011-2012. Les membres reçoivent une indemnité à l'égard de chaque activité pour le compte de la Commission, y compris la préparation de chacune des réunions de la Commission. Les membres et les membres supplémentaires reçoivent aussi une indemnité pour la préparation des audiences et pour le temps qu'ils consacrent à la rédaction des décisions.

## RÉGIE INTERNE

Membres	Nomination et renouvellement	Fin du mandat	Provisions <sup>1</sup>	Indemnités <sup>2</sup>	Indemnités pour le temps de déplacement	Rémunération totale	Remboursement de frais et allocations
Anne La Forest (membre principal)	1 <sup>er</sup> juillet 2004 15 juillet 2008	14 juillet 2012	12 000 \$	21 875 \$	2 310 \$	36 185 \$	8 002 \$
Sheldon Lee	15 juillet 2008	14 juillet 2013	10 000 \$	15 575 \$	1 200 \$	26 775 \$	2 534 \$
Kenneth Savage, CA (président d'un comité)	16 août 2007 1 <sup>er</sup> juillet 2010	30 juin 2015	12 000 \$	21 875 \$	2 500 \$	36 375 \$	5 850 \$
Céline Trifts (présidente d'un comité)	16 août 2007 30 juin 2009	29 juin 2014	12 000 \$	26 950 \$	3 300 \$	42 250 \$	13 195 \$
Harry H. Williamson, c.r.	15 juillet 2008	14 juillet 2013	10 000 \$	14 000 \$	1 200 \$	25 200 \$	3 656 \$

Membres supplémentaires							
Denise A. LeBlanc, c.r.	15 juillet 2008 15 juillet 2011	14 juillet 2014	5 000 \$	8 400 \$	1 200 \$	14 600 \$	6 697 \$
Tracey DeWare	1 <sup>er</sup> mars 2011	28 février 2014	5 431 \$ <sup>3</sup>	4 025 \$	1 200 \$	10 656 \$	4 764 \$
Guy Couturier, c.r.	18 septembre 2008 18 septembre 2010	18 septembre 2013	5 000 \$	12 775 \$	1 400 \$	19 175 \$	4 517 \$

<sup>1</sup> Le membre principal et les présidents des comités reçoivent une provision additionnelle de 2 000 \$ par année.

<sup>2</sup> Les indemnités des membres supplémentaires comprennent un paiement pour leur participation aux séances d'orientation ou de formation qui concernent les fonctions décisionnelles dont ils s'acquittent.

<sup>3</sup> Une partie de cette provision couvre une période de nomination survenue avant le début de l'exercice financier.

## RAPPORT DE GESTION

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2012  
Fait le 18 juin 2012

Le présent rapport de gestion contient un résumé du résultat des activités de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2012. Il faut lire le résumé qui suit avec les états financiers et les notes complémentaires.

Dans le présent rapport de gestion, la mention d'une année précédée par les lettres EF désigne l'exercice financier terminé le 31 mars de l'année en question (par exemple l'EF 2012 équivaut à l'exercice financier terminé le 31 mars 2012).

Les hypothèses qui figurent ci-dessous et qui semblaient raisonnables au moment d'aller sous presse ne sont pas garantes du rendement futur. Certaines déclarations au sujet des attentes pour l'exercice financier 2013 sont de nature prospective et sont sujettes au risque et à l'incertitude.

### NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

En 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation d'information du public seraient tenues d'adopter les IFRS pour les exercices financiers commençant le ou après le 1er janvier 2011. La Commission est considérée comme une « autre organisation gouvernementale » (AOG). Les AOG ont le choix d'utiliser les normes du secteur public ou les IFRS. La Commission a choisi les IFRS comme méthode de comptabilité la plus appropriée.

Pour la Commission, la transition a eu lieu le 1er avril 2010, et le 31 mars 2012 a été la date de la fin de l'année financière qui a donné lieu à la première série d'états financiers produits sous le régime des IFRS. Les états comparatifs pour l'année terminée le 31 mars 2011 ainsi que toutes les références comparatives à l'EF 2010 ont été redressés en conséquence de cette transition.

### APERÇU

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est une personne morale sans capital-actions qui a été constituée sous le régime de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick et qui a commencé ses activités le 1er juillet 2004. La Commission agit comme organisme de réglementation et tribunal administratif indépendants, et elle est chargée de surveiller l'industrie des valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick. À titre de société de la Couronne, elle est exemptée du paiement de l'impôt sur le revenu. Les droits que versent les participants au marché servent à financer les activités de la Commission.

La Commission n'est pas une société de la Couronne qui dépend des crédits budgétaires et elle n'a contracté aucun emprunt auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick en date du 31 mars 2012 ni depuis qu'elle existe.

Les membres du personnel opérationnel de la Commission gèrent des systèmes de comptabilité et de contrôle interne pour être raisonnablement certains que ses données financières sont complètes, fiables et exactes, et que ses éléments d'actif sont convenablement protégés. De concert avec le Comité de vérification, les membres de la Commission ont comme mandat de surveiller l'intégrité des données publiées.

La Commission établit son budget dans le but de produire un excédent et fait des prévisions de façon à pouvoir remettre l'excédent du fonds de fonctionnement au gouvernement du Nouveau-Brunswick. L'excédent enregistré au cours de l'exercice financier terminé en 2012 a dépassé le montant prévu au budget.

## RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CHOISIS

	Budget EF 2012	Chiffres réels EF 2012	Chiffres réels EF 2011	Chiffres réels EF 2010
Recettes	11 674 250 \$	13 201 389 \$	12 124 689 \$	11 517 251 \$
Dépenses	5 414 393	5 335 948	5 261 031	5 138 963
Résultat net	6 271 857	7 865 441	6 863 658	6 378 288
Total de l'actif	-	4 939 863	4 199 213	3 675 202
Total du passif	-	3 240 087	3 056 113	2 771 427
Solde des fonds	-	1 699 776	1 143 100	903 775
<b>Versement au gouvernement</b>	<b>5 500 000 \$</b>	<b>7 308 765 \$</b>	<b>6 624 333 \$</b>	<b>5 465 143 \$</b>

## RECETTES

Voici en quoi consistent les recettes de la Commission :

- les droits versés par les participants au marché des valeurs mobilières pour le dépôt de documents, l'inscription et les demandes;
- les sommes perçues au titre des pénalités administratives, des ordonnances de remise, des règlements à l'amiable et du recouvrement des frais connexes à la suite d'infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- les recettes de placements et les droits secondaires divers.

Presque toutes les recettes viennent des émetteurs assujettis et des personnes inscrites et découlent principalement d'activités de réunions de capitaux et d'opérations sur valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick.

Une part importante de nos recettes sous forme de droits est attribuable aux droits versés par les fonds communs de placement pour placer des valeurs mobilières ainsi qu'aux droits payés par les cinq grandes banques canadiennes pour inscrire leurs représentants.

## ANALYSE DU TOTAL DES RECETTES

Poste	Description	Montant EF 2012	% des recettes EF 2012	Montant EF 2011
<b>Droits de placement</b>	Payés par les émetteurs de valeurs mobilières quand ils déposent leurs documents de placement.	7 354 400 \$	55,7 %	6 598 150 \$
Les droits de placement au cours de l'EF 2012 ont augmenté de 756 250 \$ ou de 11,5 % par rapport à l'EF 2011. Ces droits ont surtout été versés lors du dépôt de prospectus par les fonds communs de placement et les sociétés. Les dépôts des fonds communs de placement représentent environ 88 % du total. Cette source est constituée des droits fixes qui sont exigés pour chaque dépôt et elle fluctue selon le degré d'activité du marché.				
<b>Droits d'inscription</b>	Payés par les particuliers et les sociétés qui s'inscrivent à la Commission pour vendre des valeurs mobilières ou pour donner des conseils en la matière.	3 506 398	26,6	3 343 211
Au cours de l'EF 2012, les droits d'inscription ont augmenté de 163 187 \$ ou de 4,9 % par rapport à l'EF 2011. Les inscriptions de particuliers comptent pour la majorité du nombre total et de l'augmentation. Le régime du passeport et les nouvelles règles harmonisées ont facilité l'inscription entre les autorités législatives.				
<b>Droits de dépôt de documents financiers</b>	Payés par les sociétés et les fonds communs de placement quand ils déposent leurs états financiers annuels et leurs notices annuelles.	1 977 250	15,0	1 927 500
Les droits de dépôt de documents financiers ont augmenté légèrement (49 750 \$). Des droits fixes sont versés pour le dépôt des états financiers annuels et de la notice annuelle.				
<b>Droits pour exemption ou ordonnance</b>	Payés par les participants au marché, surtout pour être dispensés des obligations prévues par la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> .	71 650	0,5	43 051
<b>Autres droits</b>	Payés par les participants au marché en cas de dépôt tardif ou pour un autre motif.	24 552	0,2	31 300
<b>TOTAL DES DROITS</b>		<b>12 934 250</b>	<b>98,0</b>	<b>11 943 212</b>
<b>Pénalités administratives et règlements à l'amiable</b>	Payés à la suite d'une décision d'un comité d'audience.	50 000	0,4	31 000
Les pénalités administratives et règlements à l'amiable sont une source de recettes non budgétaires qui fluctue en fonction des activités d'application de la loi et des comités d'audience. Une décision d'un comité d'audience a franchi le seuil de prise en compte de notre politique sur la constatation des produits au cours de l'année. Deux autres décisions d'une valeur totale de 1 473 500 \$ n'ont pas été comptabilisées. Le produit des pénalités administratives est versé dans la réserve pour l'amélioration du marché qui est décrite ci-dessous.				
<b>Remises</b>	Payées à la suite d'une décision d'un comité d'audience.	11 000	0,1	45 000
Les remises sont généralement une source de recettes non budgétaires qui fluctue en fonction des activités d'application de la loi et des comités d'audience. Les ordonnances ont pour but de confisquer tous les montants que l'auteur d'un acte répréhensible a encaissés en contrevenant au droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. Une autre ordonnance de remise d'une valeur de 22 600 \$ n'a pas été comptabilisée.				
<b>Recouvrement des frais d'application de la loi</b>	Payés à la suite d'une décision d'un comité d'audience.	5 000	0,0	9 000
Un comité d'audience peut ordonner le paiement des frais s'il est convaincu qu'un intimé ne s'est pas conformé au droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick et s'il est d'avis qu'un intimé n'a pas agi dans l'intérêt public. Deux ordonnances d'une valeur de 25 325 \$ n'ont pas été comptabilisées.				
<b>Recettes de placements</b>	Réalisées sur l'encaisse.	68 147	0,5	39 576
Les recettes de placements sont produites dans le cadre de notre convention bancaire. Le rendement de nos placements est donc modeste (taux préférentiel moins 1,9 %). Nous n'effectuons aucun placement de nature spéculative à même nos excédents budgétaires et nous faisons des versements périodiques et méthodiques au gouvernement du Nouveau-Brunswick.				
<b>Recettes diverses</b>	Surtout composées du recouvrement des frais professionnels d'un employé en détachement.	132 992	1,0	56 901
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>13 201 389 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>12 124 689 \$</b>

## RAPPORT DE GESTION

Sommaire des dépenses	Dépenses réelles et budgétées			
	EF 2012	Budget	Écart (\$)	Écart (%)
<b>Dépenses</b>				
Traitements et avantages sociaux	3 688 586 \$	3 664 368 \$	24 218 \$	0,7 %
Administration*	804 834 \$	938 845 \$	(134 011 \$)	-14,3 %
Amélioration du marché	-	-	-	-
Sommes remises	11 000 \$	12 000 \$	1 000 \$	-8,3 %
Services professionnels	201 659 \$	165 000 \$	36 659 \$	22,2 %
Déplacements	172 175 \$	186 600 \$	14 425 \$	-7,7 %
Initiatives des ACVM	67 893 \$	70 600 \$	(2 707 \$)	-3,8 %
Locaux	289 897 \$	293 680 \$	(3 783 \$)	-1,3 %
Amortissement	99 904 \$	83 300 \$	16 604 \$	19,9 %
	<b>5 335 948 \$</b>	<b>5 414 393 \$</b>	<b>(78 445 \$)</b>	<b>-1,4 %</b>

\* Pour de plus amples précisions, voir la note 17 des états financiers.

Dépenses réelles et dépenses de l'année dernière			
EF 2012	EF 2011	Écart (\$)	Écart (%)
3 688 586 \$	3 534 226 \$	154 360 \$	4,4%
804 834 \$	919 027 \$	(114 193 \$)	-12,4 %
-	-	-	-
11 000 \$	45 000 \$	(34 000 \$)	-75,6 %
201 659 \$	128 686 \$	72 973 \$	56,7 %
172 175 \$	187 455 \$	(15 280 \$)	-8,2 %
67 893 \$	60 915 \$	6 978 \$	11,5 %
289 897 \$	279 508 \$	10 389 \$	3,7 %
99 904 \$	106 214 \$	(6 310 \$)	-5,9 %
<b>5 335 948 \$</b>	<b>5 261 031 \$</b>	<b>74 917 \$</b>	<b>1,4 %</b>

## DÉPENSES

Il est important pour la Commission de gérer ses dépenses au cours de l'exercice financier. Diverses mesures sont prises afin qu'elle s'acquitte de ses responsabilités au plan financier, dont les suivantes :

- un budget et un plan stratégique annuels sont préparés et sont approuvés par les membres de la Commission;
- le budget annuel est ventilé en budgets mensuels;
- une comparaison entre les chiffres réels et le budget est présentée à la direction tous les mois;
- l'analyse des écarts budgétaires est présentée chaque mois au Comité de vérification et aux membres de la Commission;
- des prévisions sont préparées chaque trimestre à l'intention de la direction et des membres de la Commission;
- les membres de la Commission sont tenus d'approuver tous les débours et les contrats importants;
- les processus de la Commission sont constamment améliorés.

Les dépenses ont augmenté de 1,4 % (74 917 \$) au cours de l'EF 2012 et elles se sont établies en tout à 5 335 948 \$, ce qui est inférieur de 78 445 \$ (1,4 %) au total de 5 414 393 \$ qui avait été prévu au budget.

Les traitements et les avantages sociaux ont représenté 69,1 % des coûts d'exploitation (67,2 % au cours de l'EF 2011) et ils ont augmenté de 154 360 \$ par rapport à l'EF 2011, surtout à cause des augmentations au rendement. En tout, 38 employés composaient l'effectif à la fin de l'année (34 l'année précédente). Sur une base annuelle ou en termes d'années-personnes, la Commission avait l'équivalent de 34,1 années-personnes au cours de l'EF 2012 (34,6 pour l'EF 2011).

## RAPPORT DE GESTION

La valeur de la rémunération versée a été supérieure au montant prévu au budget à cause des coûts marginaux découlant de congés de maternité et en raison du fait que les coûts associés à un employé en détachement n'ont pas été pris en considération dans l'établissement du budget. Le total recouvré au titre des dépenses et des recettes pour ce détachement est compris dans les résultats réels.

Les frais d'administration ont représenté 15,1 % des dépenses de fonctionnement au cours de l'EF 2012 (17,5 % pour l'EF 2011) et ont été moins élevés de 114 193 \$ que l'année précédente. Ce poste regroupe l'éducation et l'éducation des investisseurs, la contribution au programme *L'ABC de la sensibilisation à la fraude*, l'informatique, la formation, les communications, l'impression et les autres frais généraux. La dépense la plus élevée à ce poste a été le coût de la campagne *Investissez en toute connaissance*, qui s'élève à 153 390 \$ (258 124 \$ pour l'EF 2011). Les dépenses en informatique se sont chiffrées à 112 211 \$ (145 071 \$ au cours de l'EF 2011) pendant cette période et elles ont été consacrées au soutien du réseau, à la sécurité et à la sauvegarde des données, aux coûts du site Web et aux permis d'utilisation de logiciels.

La réserve pour l'amélioration du marché n'a servi à payer aucune dépense cette année.

Les sommes remises représentent les fonds recouverts de particuliers et de sociétés à la suite de l'application de la loi. Ces fonds sont versés aux investisseurs qui ont subi un préjudice financier causé par ceux qui ont contrevenu à la *Loi sur les valeurs mobilières*. En l'occurrence, un montant de 11 000 \$ a été inscrit au poste des dépenses afin d'être distribué à neuf investisseurs.

Les dépenses consacrées aux services professionnels ont augmenté de 72 973 \$ sur douze mois. La plus forte augmentation (47 571 \$) est attribuable aux honoraires pour des services juridiques de l'extérieur. Ces honoraires ont été versés à titre de provision à un conseiller juridique de l'extérieur dans le cadre d'une procédure administrative devant la Commission et pour des services de représentation en appel de décisions de la Commission à la Cour d'appel. La traduction, les transcriptions et les services de consultants en ressources humaines sont d'autres activités auxquelles des honoraires ont été consacrés.

Les frais de déplacement ont diminué de 15 280 \$ par rapport à l'année précédente et ils ont représenté 3,2 % des dépenses. Les frais de déplacement de la Commission ont été payés principalement dans le cadre de réunions de nature politique ou réglementaire avec ses partenaires des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les ACVM) ainsi que d'activités de formation. Les dépenses consacrées aux initiatives des ACVM ont augmenté de 6 978 \$ comparativement à l'année précédente et se sont chiffrées en tout à 67 893 \$ au cours de l'EF 2012. Ces initiatives soutiennent le régime national de réglementation des valeurs mobilières, grâce à la collaboration de toutes les autorités provinciales et territoriales de réglementation des valeurs mobilières qui sont les partenaires de la Commission. Les projets des ACVM sont coordonnés par un secrétariat permanent situé à Montréal dont les frais de fonctionnement sont répartis entre les membres des ACVM selon une formule qui tient compte de la population. La part de la Commission équivaut à environ 2,2 % du total des coûts.

Les coûts des locaux ont augmenté d'environ 10 389 \$ (3,7 %) et ils représentent 5,4 % des dépenses totales. La hausse des coûts des locaux est attribuable à l'effet d'une clause d'indexation. Le bail du bureau de la Commission vient à échéance en février 2016.

La charge supportée par la Commission au titre de l'amortissement a diminué de 6 310 \$. Les améliorations locatives sont le principal élément d'actif amortissable de la Commission. Celles-ci sont en effet amorties sur dix ans pour les locaux originaux et sur environ huit ans pour les installations supplémentaires louées au cours de l'EF 2009. Elles représentent environ 57 % (57 006 \$) des dépenses totales à ce chapitre. Les autres charges au titre de l'amortissement sont les meubles, le matériel informatique, les logiciels et le véhicule.

### RÉSERVE POUR L'AMÉLIORATION DU MARCHÉ

Cette année, aucun montant n'a été viré de la réserve pour l'amélioration du marché pour payer des dépenses admissibles. Comme le prévoit la *Loi sur les valeurs mobilières*, les fonds de la réserve pour l'amélioration du marché doivent être consacrés uniquement à des initiatives ou à des activités qui favorisent les marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Ces fonds sont déposés dans un compte en banque distinct et produisent des intérêts qui sont comptabilisés séparément. Au cours de l'EF 2012, des pénalités administratives d'une valeur totale de 50 000 \$ ont été imposées et jugées recouvrables (comparativement à 31 000 \$ pour l'EF 2011). D'autres pénalités administratives d'une valeur de 1 473 500 \$ ont été imposées pendant l'année, mais la Commission n'en a pas tenu compte dans ses états financiers, car il existe une probabilité raisonnable que cette somme sera impossible à recouvrer. Le solde de la réserve s'établit à 102 292 \$.

### VERSEMENT DE L'EXCÉDENT DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

En tout, la Commission a versé 7 308 765 \$ au gouvernement du Nouveau-Brunswick au cours de l'année. Le montant de ce paiement est calculé chaque année et est inclus dans son plan d'activités stratégique. Le versement total comprenait la somme de 5 500 000 \$ prévue au budget ainsi qu'un montant supplémentaire de 1 808 765 \$ qui équivaut au solde de l'excédent général au 31 mars 2011. Ce versement est payable chaque année, à condition qu'il ne nuise pas à la capacité de la Commission d'acquitter ses dettes, de respecter ses obligations à échéance ou de remplir ses engagements contractuels. Compte tenu du passage aux IFRS et du report des recettes d'inscription, l'excédent général au 31 mars 2011 a été régularisé en déficit. Indépendamment de ce redressement, la Commission a subséquemment effectué un versement d'excédent qui équivaut au montant prévu à l'origine, c'est-à-dire 1 808 765 \$. Depuis la mise sur pied de la Commission en juillet 2004, un montant total de 47 544 496 \$ a été versé au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

### LIQUIDITÉS ET SITUATION FINANCIÈRE

La Commission dispose de liquidités suffisantes pour financer ses activités et ses acquisitions d'immobilisations. L'augmentation nette des liquidités avant le versement de l'excédent du fonds de fonctionnement s'est établie à 8 102 257 \$ au cours de l'année financière. Le solde cumulé des liquidités à la fin de l'année se chiffrait à 4 611 587 \$, y compris les fonds des réserves de la Commission.

La Commission gère une réserve pour la stabilisation des droits. La valeur maximale est demeurée à 1 500 000 \$ au cours de la période comptable. La réserve pour la stabilisation des droits permet à la Commission de disposer d'un fonds pour éventualités afin de faire face aux manques à gagner ou aux dépenses imprévues. La Commission se sert du produit de la réserve pour financer son fonctionnement général. Cette réserve était pleinement capitalisée à la fin de l'année.

### RISQUES ET INCERTITUDES

#### RISQUES RELATIFS À L'EXPLOITATION ET À L'INFRASTRUCTURE

La Commission est exposée à de nombreux types de risques d'exploitation : risque de fraudes par les employés ou des tiers, risque d'opérations non autorisées par les employés ou risque d'erreurs opérationnelles ou humaines. La Commission doit aussi tenir compte du risque de panne des systèmes d'ordinateurs ou de télécommunications, malgré les efforts qu'elle déploie pour qu'ils demeurent en bon état de fonctionnement. Les lacunes ou les défaillances des méthodes, des employés ou des systèmes de la Commission, y compris de l'un ou l'autre de ses systèmes financiers, comptables ou informatiques, pourraient lui causer une perte financière ou porter atteinte à sa réputation. Une défaillance de l'infrastructure qui soutient son fonctionnement et celui des collectivités dans lesquelles la Commission fait affaire pourrait nuire à sa capacité d'exercer ses activités.

La Commission a adopté des directives et des méthodes afin de gérer et d'atténuer ces risques. En voici les principaux éléments :

- quand ils agissent à titre d'administrateurs de la Commission, les membres sont tenus d'accorder la priorité aux pratiques exemplaires de régie interne;
- le Comité de vérification est actif et efficace;
- un milieu qui est doté de mécanismes de contrôle interne forts;
- l'examen des mécanismes de contrôle interne et de la conformité à la loi est réalisé chaque année;
- la Politique sur la gestion des risques prévoit un examen trimestriel des risques auxquels est exposée la Commission;
- en ce qui concerne les conflits d'intérêts et le code de déontologie, les directives et les divers moyens de signaler les problèmes sont expliqués efficacement aux employés et aux nouveaux membres.

#### RISQUES RELATIFS À LA RÉPUTATION

La Commission gère activement les risques pour sa réputation au moyen de ses pratiques de régie interne, de son code de déontologie et de son régime de gestion des risques. Les activités du personnel des communications et du Bureau du chef du contentieux de la Commission sont des éléments essentiels de sa gestion des risques pour sa réputation.

### RISQUES RELATIFS AUX GENS

Étant donné que la Commission est une organisation basée sur le savoir, sa faculté de recruter des gens et de les garder à son service est essentielle à sa réussite. La Commission suit une panoplie de paramètres (p. ex. : les enquêtes sur le roulement et la rémunération du personnel) pour gérer ces risques. La Commission met l'accent sur la gestion du savoir et continue de mettre en œuvre des projets pour améliorer sa capacité de conserver sa mémoire institutionnelle et d'assurer la transmission efficace du savoir.

### RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION DES VALEURS MOBILIÈRES

Le 22 décembre 2011, la Cour suprême du Canada a rendu une décision dans laquelle elle a statué que les mesures législatives proposées par le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières (BTCVM) étaient inconstitutionnelles du point de vue de l'exercice du pouvoir général du gouvernement fédéral de réglementer les échanges et le commerce. À la suite de cette décision, le mandat du BTCVM a été prolongé jusqu'au 12 juillet 2013 afin de permettre au Bureau de transition de travailler à titre coopératif avec les provinces et les territoires pour mettre sur pied un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières. Les répercussions de cette initiative renouvelée représentent une source d'incertitude et pourraient avoir un effet déterminant sur les activités de la Commission.

### RÉFORME DES SERVICES FINANCIERS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'honorable Graydon Nicholas a prononcé le discours du Trône 2011 le 23 novembre 2011. Celui-ci contenait la déclaration suivante : « Afin de traiter les préoccupations qu'a soulevées la vérificatrice générale, votre gouvernement examinera la faisabilité de constituer un organisme unique et indépendant de réglementation des services financiers afin d'assurer l'application uniforme du pouvoir de réglementation, de réduire le double emploi et de prévoir un tribunal d'audience indépendant ».

La Commission continue d'échanger avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick au sujet de cette déclaration. Si le projet d'un organisme de réglementation des services financiers se concrétise au Nouveau-Brunswick et si cet organisme s'occupe de l'administration des valeurs mobilières, cela pourrait avoir un effet important sur les activités de la Commission.

### RECETTES AU TITRE DES DROITS

Ce sont principalement les droits de dépôt payés par les participants au marché qui financent le fonctionnement de la Commission. Les recettes des droits ne sont généralement pas touchées par les conditions du marché.

### SYSTÈMES NATIONAUX DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

En vertu de différentes ententes avec les ACVM, CDS inc. exploite les systèmes suivants :

- le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), un système électronique utilisé par les participants au marché des valeurs mobilières pour le dépôt des documents réglementaires et le paiement des droits;
- la Base de données nationale d'inscription (BDNI), un système électronique utilisé pour l'inscription et le paiement des droits d'inscription;
- le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI), un système virtuel utilisé par les initiés pour déclarer leurs opérations.

Plus de 97 % des recettes au titre des droits sont perçues par l'entremise de SEDAR et de la BDNI. CDS s'est dotée d'un plan complet de continuité des opérations pour chacun de ces systèmes, et les ACVM exigent un rapport de vérification sur les contrôles des organisations de services (rapport SOC1) au 31 décembre de chaque année. Si CDS ne voulait ou ne pouvait plus exploiter ces systèmes, il faudrait que les ACVM concluent un nouvel accord avec un tiers. Une telle situation présenterait un risque au plan des recettes et de la réglementation, car ces systèmes contribuent à l'efficacité et à l'efficacité du processus de réglementation. Toutefois, les ACVM se sont dotées d'une structure rigoureuse de régie interne et de direction afin de gérer ce risque.

### PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses quand elle prépare les états financiers. La direction formule des hypothèses qu'elle juge raisonnables en tenant compte de son expérience et de la conjoncture. Cependant, il arrive que les résultats diffèrent des estimations de la direction. Dans nos états financiers, la direction a évalué la proportion de nos créances que nous allons percevoir, la vie utile de nos immobilisations et la valeur de notre passif au titre des congés des employés.

La Commission inscrit une créance quand elle répond aux critères généralement reconnus de comptabilisation des produits. Au cours de l'EF 2012, des pénalités administratives d'une valeur de 1 473 500 \$, des ordonnances de remise s'élevant à 22 600 \$ et des frais liquidés se chiffant à 25 325 \$ n'ont pas été comptabilisés parmi les recettes, car ces montants paraissaient irrécouvrables.

La Commission n'a comptabilisé aucune provision pour contestations judiciaires dans les présents états financiers.

### CHANGEMENTS DANS LES CONVENTIONS COMPTABLES

Il incombe à la direction de choisir les principales conventions comptables et de préparer les états financiers et leurs notes afférentes, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR). Avec le passage aux IFRS, il y a eu des changements importants dans les méthodes comptables de la Commission au cours de l'EF 2012. En plus de cette transition, un changement déterminant a été apporté aux conventions comptables avec le report des recettes d'inscription à l'année à laquelle elles s'appliquent.

Un deuxième changement concerne l'amortissement des biens, installations et équipement ainsi que l'établissement de certains fonds communs d'immobilisation. Le fait de regrouper des articles peu coûteux mais fréquemment achetés comme les ordinateurs a eu comme conséquence d'accroître la valeur non amortie de nos immobilisations.

### PERSPECTIVES POUR L'EF 2013

Les recettes prévues au budget s'élèvent à 12,3 millions de dollars pour l'EF 2013, soit une diminution d'environ 7,0 % par rapport aux recettes réelles de l'EF 2012 qui se sont chiffrées à 13,2 millions de dollars. Cette diminution est surtout attribuable à une démarche budgétaire conservatrice, au fait que le budget ne contient aucune prévision au titre des recettes découlant des activités d'application de la loi et au décalage d'environ cinq mois entre l'élaboration du budget de l'EF 2013 et la clôture de l'EF 2012.

Le budget des dépenses de fonctionnement s'élève à 5,8 millions de dollars pour l'EF 2013. Il s'agit d'une augmentation de 462 000 \$ par rapport aux dépenses réelles de l'EF 2012. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des traitements et des avantages sociaux et à l'accumulation des prestations futures. La Commission n'a pas accordé de rajustement de vie chère au cours des deux dernières années financières. La plupart des employés étaient admissibles à une augmentation d'échelon.

L'excédent subséquent prévu pour l'EF 2013 se chiffre à environ un million de dollars après le versement de 5,5 millions de dollars au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le versement prévu au budget est le même que le montant inscrit au budget de l'EF 2012.

### SUPPLÉMENT AU RAPPORT DE GESTION – DÉCLARATION DE LA RÉMUNÉRATION

Les hauts dirigeants de la Commission sont le président et chef de la direction, le directeur général et les quatre chefs de division. Leur rémunération et leurs avantages sociaux sont établis par la Commission sur l'avis d'un expert-conseil indépendant. En plus de leur salaire, les hauts dirigeants bénéficient des mêmes avantages sociaux que tous les employés de la Commission. Ceux-ci comprennent une assurance pour soins de santé et soins dentaires, une assurance-vie, un régime de pension, des congés et un stationnement. Le président et chef de la direction a également l'usage d'un véhicule.

Poste	Échelle de salaire (\$)
Président et chef de la direction	De 139 600 \$ à 175 000 \$
Directeur général	De 127 500 \$ à 159 400 \$
Chef du contentieux et secrétaire de la Commission	De 113 900 \$ à 142 300 \$
Directeur des affaires réglementaires et chef des finances	De 113 900 \$ à 142 300 \$
Directeur de l'application de la loi	De 113 900 \$ à 142 300 \$
Directeur de l'éducation et du développement des marchés	De 97 400 \$ à 121 800 \$

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction répond de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans le rapport annuel. Les états financiers sont dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

À notre connaissance, les états financiers ainsi que les autres renseignements financiers fournis dans le rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick aux dates mentionnées et pour les exercices présentés. La préparation des états financiers comprend des opérations touchant l'exercice actuel qui pourront uniquement être conclues avec certitude plus tard. Les prévisions et les hypothèses sont fondées sur des données tirées d'exercices antérieurs et de la conjoncture actuelle, et nous croyons qu'elles sont raisonnables.

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick gère des systèmes de comptabilité et de contrôle interne pour être raisonnablement certaine que ses données financières sont fiables et sont disponibles en temps opportun. Les membres de la Commission veillent à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne.

Les états financiers et le rapport annuel ont été examinés par le Comité de vérification et ont été approuvés par la Commission. Le rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick fait état de la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur sur les états financiers.

Le président du conseil et chef de la direction,

« original signé par »

David G. Barry, c.r.

Le directeur général,

« original signé par »

Kenrick G. Hancox

Le directeur des affaires réglementaires et chef des finances,

« original signé par »

Kevin Hoyt, FCGA



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Président et membres  
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1<sup>er</sup> avril 2010, et l'état du résultat global, l'état du solde des fonds et le tableau des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi que les notes afférentes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1<sup>er</sup> avril 2010, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*Kim MacPherson*  
Kim MacPherson, c.a.  
La vérificatrice générale

Fredericton (N.-B.)  
le 18 juin 2012

Frédéric Pharo J.B.S.C.  
C.F. 753  
Fredericton, N.-B. E 1B 1A4

